

PROCES - VERBAL 5/2005

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 2 NOVEMBRE 2005 à 20H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
• Présences, procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 octobre 2005	2
• Communications du Bureau	2 - 5
• Communications de la Municipalité	5 - 6
• Ordre du jour :	6 - 9
- ASSERMENTATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUX	10
- RAPPORT COMPLEMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LES TRAVAUX « RECONSTRUCTION DE L'EGLISE DU PIEURE »	10 - 13
- Préavis 16/2005 REFECTION DES BÂTIMENTS DE L'ADMINISTRATION PRIEURE 2 ET 2 A	13 - 14
- ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLEANT A LA COMMISSION D'URBANISME	14
- Préavis 19/2005 ARRETE D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2006	14 - 30
- ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION COMMUNALE DE RECOURS EN MATIERE D'INFORMATION	30 - 31
- Préavis 20/2005 PROJET TARIFICATION SI 2006	31
- Préavis 21/2005 MISE EN ŒUVRE D'UN PROCESSUS D'AGENDA 21	31 - 34
- PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	
- Monsieur le Syndic Assemblée générale de l'UCV	34
- Monsieur Sébastien BAEHLER Association des sapeurs pompiers de Pully	34

- Monsieur Patrick HUBERT Haie de Lauriers à Chamblandes	34 - 35
- Madame Annie MUMENTHALER Séances du Conseil communal pour 2006	35

A 18h00, le Président invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 80 présents, rejoints par 9 retardataires. Le quorum est donc atteint selon l'article 55 de notre règlement du Conseil communal et le Président ouvre cette séance en implorant la bénédiction de Dieu sur nos travaux.

Les 13 Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès du Président ou de la secrétaire du Conseil : Mmes Véréna KUONEN; Marie-Jocelyne MICHEL; MM. Eric STIERLI ; Frank DUCRET ; Frank MONNIER ; Marc-Henri CAVIN; Lucien GANI ; Jacques-André NEY ; Gérard MIELI ; Christophe RANDIN.

MM. les Conseillers Bernard SCHWAB et Roland DU BOIS se sont annoncés avec un petit peu de retard.

Le Président a le plaisir de saluer les personnalités suivantes, qui nous font l'honneur d'assister à nos débats : M. Nicolas CONRAD, ancien député ; M. Henri MOREILLON, ancien député ; M. Alain MONOD, député. Le Président prie les personnes qu'il a omis de saluer de bien vouloir l'en excuser.

Les personnalités suivantes se sont faites excuser :

Mme Nathalie LINIGER, députée ; M. Enrico MONSUTTI, Président du Conseil communal de Belmont ; M. Jacques HALDY, député ; M. Gérald FONTANNAZ, Président du Conseil communal de Paudex.

Le Président n'a pas le plaisir de saluer la représentante de la presse, Madame Nina BRISSOT-CARREL, rédactrice en chef du Régional et Monsieur Alain DETRAZ, de 24 HEURES.

Le Président constate un public très nombreux et remercie les personnes pour leur présence et leur intérêt pour les discussions et les délibérations du Conseil.

Le Président rappelle que le procès-verbal de la dernière assemblée du Conseil communal du 5 octobre 2005 était à disposition des Conseillères et Conseillers une demi-heure avant le début de la séance.

La lecture totale ou partielle n'est pas demandée. Il est donc considéré comme approuvé.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

1.1.1. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Le Président précise que ce soir, ça va aller très vite, puisque depuis notre dernière séance du Conseil communal le 5 octobre 2005, il n'a pas eu l'occasion de représenter le Conseil, vacances obligent, sans doute.

1.1.2. DATES DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAL POUR 2006

D'entente avec Monsieur le Syndic, Madame Corinne MARTIN, secrétaire municipale, Monsieur Marc ZOLLIKER et le Président, les dates des séances du Conseil communal pour 2006 ont été fixées. Ces dates, ainsi que celles du Bureau du Conseil vous seront communiquées par courrier ces prochains jours. Néanmoins, pour information le Président les cite rapidement : nous avons prévu 8 séances et une séance pour l'assermentation des membres du Conseil pour la nouvelle législature. Les dates sont les suivantes :

- **22 février 2006 à 20h00**
- **29 mars 2006 à 20h00**
- **10 mai 2006 à 20h00**
- **21 juin 2006 à 15h00 (Installation des autorités communales pour la nouvelle législature)**
- **28 juin 2006 à 18h00**
- **13 septembre 2006 à 20h00**
- **4 octobre 2006 à 20h00**
- **15 novembre 2006 à 20h00**
- **6 décembre 2006 à 20h00**

1.1.3. CORRESPONDANCE

Datées du 12 octobre 2005, le Président a reçu de la part de la Chancellerie de l'Etat de Vaud, section des droits politiques, des informations relatives aux derniers changements en matière de droits politiques et préparatifs des élections communales de 2006. Il donne les principaux éléments contenus dans cette lettre d'information.

1. Derniers changements en matière de droits politiques :

- **Droit de vote des fonctionnaires internationaux :** *Les fonctionnaires internationaux sans statut diplomatique et leur famille ont aussi accès au droit de vote et d'éligibilité communale ;*
- **Dépouillement par lecteur optique :** *La Commune de Lausanne a inauguré avec succès le procédé de dépouillement par lecteur optique le 25 septembre 2005 et ce système nous sera présenté, ainsi qu'aux autres villes, le 9 novembre 2005 ;*
- **Initiatives et référendums : procédure de transmission des listes :** *La procédure cantonale est désormais calquée sur celle de la Confédération. En effet le comité doit remettre les listes de signatures aux greffes, pour contrôle, dans le délai imparti. Les greffes doivent retourner les listes contrôlées au comité et non plus au préfet dans les 15 jours ;*
- **Droit d'initiative populaire sur le plan communal :** *Ce droit peut être exercé dans toutes les communes, y compris au Conseil général. Les Comités ont trois mois pour récolter un nombre de signatures valables au moins égal à 15 % des électeurs inscrits (Lausanne 10 %). Les autorités disposent, en cas d'aboutissement, d'un délai de 15 mois pour traiter l'initiative et la soumettre au peuple ;*
- **Droit de référendum sur le plan communal :** *Le nombre minimum de signatures valables est désormais de 15 % (Lausanne 10 %) ; le délai de récolte est inchangé : 20 jours dès le lendemain de l'affichage de la décision sur pilier public ;*

- **Vacances de sièges en fin de législature** : *La législature en cours s'achèvera le 30 juin 2006, « il n'y a pas lieu de procéder à une élection complémentaire lorsque le mandat devient vacant moins de six mois avant la fin de la législature » ;*
- **LEDP ET RLEDP à jour** : *Une version de la LEDP et du RLEDP à jour, respectivement au 1^{er} juillet et au 1^{er} août 2005, peut être téléchargée soit sur le site Internet de l'Etat (www.rsv.vd.ch), soit sur le site GIROLE, page informations utiles.*

2. Préparatifs des élections communales de 2006

- **Dates à retenir** : *Le calendrier des différents scrutins a été arrêté par le Conseil d'Etat. Pour les scrutins du 12 mars 2006 (1^{er} tours Municipalité et Conseil communal), les listes de candidats pourront être déposées **du lundi 16 janvier 2006 (ouverture des bureaux) au lundi 23 janvier 2006 à 12 heures précises** au greffe municipal. Les rôles électoraux devront être transférés au canton au plus tard le lundi 30 janvier 2006.*
- **Vote et éligibilité des étrangers** : *C'est au printemps 2006 que la plupart des ayants droit pourront l'exercer pour la première fois. Les municipalités sont vivement encouragées à le leur rappeler.*

Datée du 13 octobre 2005, le Président a reçu une lettre de la Municipalité ayant pour titre « **séance d'informations sur le budget 2006** ». Le Président lit cette lettre : *Comme ces dernières années, nous avons le plaisir de vous informer qu'une séance d'informations sur le budget 2006 de la Commune, aura lieu **le mercredi 30 novembre 2005 à 19h00 à la grande salle de la Maison Pulliérane***. Une convocation en bonne et due forme sera envoyée à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux jointe à l'envoi en relation avec la convocation de la séance du 7 décembre 2005. Donc, vous devriez la recevoir demain ou après demain.

En date du 21 octobre 2005, le Président a reçu de la part de Monsieur Zumbrunnen, Président de l'Association Messenas, une invitation adressée à tous les conseillers pour un concert de Brass Band le 12 novembre 2005 à 20 heures 45 à la Maison Pulliérane. Cette lettre étant relativement longue, le Président en donne une lecture partielle : *Je me permets de vous adresser ce courrier pour la raison suivante : Professeur au Collège de Champittet depuis 1996 et résidant à Pully depuis 2003. J'ai été aussi musicien, puis président de l'un des ensembles de cuivres les plus réputés en Suisse, la fanfare des Posses, plusieurs fois championne de Suisse des Brass Band en première catégorie. Je suis aussi le fondateur d'une association qui vise à promouvoir en Suisse la musique de cuivre et plus particulièrement le Brass Band. C'est à ce titre que je vous écris. En effet, à moyen terme, j'aimerais faire de Pully l'un des centres de la musique Brass Band en Suisse. C'est un pari ambitieux, mais qui n'est pas gagné d'avance, car si le dynamisme culturel de Pully est reconnu loin à la ronde, la musique de cuivre n'y est pas en pays conquis, doux euphémisme. On peut même dire que la région qui se trouve entre la côte et le Chablais constitue, hélas une sorte de sombre « no mans land » pour le Brass Band. Mais faisons confiance au poète « Audaques Fortuna Youves » et je ne vais pas capituler devant cet état de fait, qui pour triste qu'il soit ne me paraît pas inéluctable. Pour en quelque sorte lancer la machine du Brass Band à Pully, j'ai donc décidé de faire venir en Suisse l'un des ensembles de cuivres les plus prestigieux du monde : le « Fodens Richardson Band » qui vient d'Angleterre et un soliste de réputation internationale « Steven Mead » qui vient également d'Angleterre. Donc, ce concert au lieu le samedi 12 novembre 2005 à 20h45, ici même.*

Datée du 28 octobre 2005, le Président a reçu de la part de la Municipalité, une lettre concernant les motions en suspens. Le Président en donne rapidement la lecture : *En*

application de l'article 66 du Règlement du Conseil communal de Pully, nous demandons une prolongation de délai pour répondre à la motion suivante : - Motion de Monsieur le Conseiller Dominique Favre pour la limitation de la vitesse des véhicules aux alentours du Collège de Fontanettaz – déposée le 7 mai 2003 et renvoyée à la Municipalité le 7 juin 2003. Nous entendons répondre, dans la mesure du possible à la motion précitée, dans le courant du printemps 2006.

Datée du 28 octobre 2005 également, le Président a reçu de la part de l'Association d'Entraide Familiale de Pully-Paudex-Belmont et signée de son vice-président Monsieur Jacques Tschibold et de sa secrétaire Madame Nicole Kuhn la lettre suivante : *Monsieur le Président du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Par la présente le Comité de l'Association d'Entraide Familiale de Pully-Paudex-Belmont, souhaite vous faire part de son désir de ne pas prolonger une polémique qu'il estime malsaine. De ce fait, il ne reviendra pas sur les raisons qui ont provoqué la démission de son dernier président et ne répondra pas à son intervention lors de votre dernier Conseil du mois d'octobre. Il est un point néanmoins sur lequel nous tenons à réagir, c'est celui concernant les accusations de « se complaire dans un train-train faussement sécurisant et apaisant » et d'arguer dans 24 Heures, que « les cadres et les outils de gestion n'étaient pas adaptés et que les bénévoles n'étaient capables que d'une gestion à la bonne franquette ». Les responsables des différents secteurs gérés par l'Association d'Entraide Familiale réfutent totalement ces critiques. Depuis plus de 15 ans tous les membres du Comité travaillent avec sérieux, rigueur, honnêteté et bénéficient de programmes informatiques et comptables performants. Ils veillent à ce que les budgets adoptés par les autorités de la Commune de Pully soient strictement respectés dans un souci constant de limiter les dépenses au strict nécessaire. Ils accomplissent cette tâche dans une volonté de servir la communauté de notre cité et les familles qui la composent. Les responsables, qu'ils soient jeunes, retraités ou encore actifs professionnellement sont des cadres compétents dans leur domaine d'activité, soit de la comptabilité ou de la gestion du personnel. Ils se sentent blessés par les allégations reprises par la presse. Pour conclure, nous vous informons que la décision de l'Association d'Entraide Familiale d'annoncer son désir de renoncer à la gestion des différentes institutions de la petite enfance créées et subventionnées par la Ville de Pully et la Commune de Paudex dès fin 2006 est due, d'une part, au souci d'assurer à long terme des prestations professionnelles à l'aide de nos bénévoles et d'autre part à une décision de se recentrer sur d'autres activités au sein de notre association. En vous remerciant de votre attention, nous vous adressons, Monsieur le Président du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, nos salutations les plus respectueuses.* Le Président rappelle comme annoncé lors du Conseil communal du 5 octobre dernier, qu'une information complète au Conseil sera faite par la Municipalité très prochainement. Néanmoins, si des questions demeuraient encore après l'information de la Municipalité, vous aurez évidemment l'occasion de vous exprimer à ce moment-là. Je vous remercie de votre compréhension.

Datée du 29 octobre 2005, le Président a reçu de la part de Monsieur Frank Ducret, architecte à Pully, copie d'une lettre ayant pour titre - Rapport des travaux de la sous-commission « Reconstruction du Prieuré » - et adressée à Monsieur le Conseiller Philippe Diesbach, Président de la Commission de gestion. Le Président ne lit pas cette lettre, tous les membres du Conseil l'ayant reçue. De plus, comme annoncé, le Président proposera une modification de l'ordre du jour de cette séance, pour traiter précisément du rapport complémentaire au Conseil communal de la Commission de gestion sur les travaux de « reconstruction de l'église du Prieuré ».

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Syndic :

Je commencerai par une information, vous avez tous constaté qu'à la table de la Municipalité deux de nos collègues étaient absents et en voici la raison. L'Union des Communes Vaudoises tient en ce moment une assemblée générale extraordinaire à Savigny, afin de débattre de sa position face au projet de budget 2006 du canton, comportant 28 millions de participation supplémentaire des communes à l'assainissement financier du canton. Compte tenu de l'importance de l'objet traité et de ses incidences pour la Ville de Pully, la Municipalité a estimé qu'elle devait être représentée afin de faire valoir son point de vue, c'est Madame Maria-Chrystina Cuendet et Monsieur Martial Lambert qui ont été délégués, raison pour laquelle ils ne sont pas là ce soir. En substance, nous rappelons la position de la Municipalité : elle s'oppose catégoriquement à ce report de charges supplémentaires, eu égard à la croissance démesurée des charges liées à la facture sociale et à la péréquation financière. Elle exprime de plus, sa surprise concernant la différence entre les chiffres définitifs relatifs à la péréquation financière, reçus tout récemment, et communiqués à la Commission des finances, et les simulations qui lui avaient été communiquées au mois d'août et au mois de septembre. En effet, pour notre ville, la différence à notre avantage, par rapport à la péréquation précédente, par rapport système précédent est passée, sans explication de 5 millions à 1 million seulement. A l'origine, la péréquation était sensée avantager les villes centres, or aujourd'hui, indépendamment de la facture sociale, en tenant compte du report des charges de 28 millions et de la participation de Pully à ces charges, notre situation se voit péjorée par cette nouvelle application légale.

D'autre part, nous vous avons fait parvenir un certain nombre de communications. Il s'agit du résumé des décisions municipales de mi-août à mi-septembre, ça a déclenché un débat lors de notre précédente séance. Une communication concernant les vendanges communales. Une communication qui vous a été également distribuée, dont on parlera tout à l'heure, la reconstruction de l'église du Prieuré et son annexe Nord et enfin un point de situation sur l'annonce faite par Tetra Pak et j'aimerais à ce sujet vous faire lecture de cette communication (voir archives).

3. ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle que tous les Conseillers ont reçu l'ordre du jour de la présente séance dans les délais requis par notre règlement du Conseil communal, comme annoncé par lettre le 28 octobre dernier et co-signée par la Municipalité et le Bureau du Conseil communal, il propose une modification de cet ordre du jour qui consiste à ajouter un point intitulé : **Rapport complémentaire au Conseil communal de Pully de la Commission de gestion sur les travaux de « reconstruction de l'église du Prieuré »**. Il propose d'introduire ce point immédiatement après le point 1, comme nouveau point 2 de l'ordre du jour, ainsi le point 2 actuel « Réfection des bâtiments de l'Administration Prieuré 2 et 2 A » devient le point 3 et ainsi de suite. Le Président demande si quelqu'un désire s'exprimer.

Monsieur Jean-Philippe CLAVEL demande la parole :

Au nom du groupe de l'Union Pulliérane, je vous propose de ne pas entrer en matière à propos de ce changement de l'ordre du jour. Nous estimons que le Conseil communal doit avoir suffisamment de temps pour étudier le rapport de la sous-commission de gestion, dont il vient d'être fait mention. Or, nous ne l'avons reçu que le vendredi de la semaine

dernière. Ce document comporte de nombreuses questions, qui méritent d'être étudiées. J'ajoute que la lettre du bureau d'architectes mandaté que nous avons tous reçue ce lundi, ne fait que confirmer qu'il faut laisser le temps, pour étudier ceci. Et laisser le temps également à la Commission de gestion pour qu'elle puisse étudier ce dossier. Nous refusons donc par conséquent cette modification de l'ordre du jour.

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

Permettez-moi d'apporter un complément d'information sur ce sujet avant que votre Conseil se détermine, puisque finalement la modification de l'ordre du jour a été formellement demandée par la Municipalité. Je rappelle à ce sujet que cette modification a été demandée pour répondre au souhait de votre Conseil, exprimé par le biais des différentes commissions qui se sont penchées sur cet objet, de pouvoir obtenir une information, la plus complète possible, sur l'église du Prieuré avant de se déterminer sur le solde de crédit qui vous est proposé ce soir, pour finaliser les travaux du bâtiment administratif du Prieuré. Il me paraît important de revenir essentiellement sur deux points, qui ont du reste été mentionnés par le représentant de l'Union Pulliérane à avoir le délai d'envoi du rapport et la lettre de l'architecte. En ce qui concerne le délai d'envoi du rapport, il avait été convenu avec la Commission de gestion ou plus précisément la sous-commission de gestion qui s'est occupée du dossier de l'église du Prieuré d'envoyer conjointement le rapport de la commission avec une communication de la Municipalité sur le décompte des investissements engagés pour l'église et l'annexe Nord. La Municipalité a souhaité attendre de recevoir le rapport de la sous-commission de gestion pour finaliser sa communication ; si un certain nombre d'éléments était prêt, elle souhaitait se garder la possibilité d'apporter un commentaire sur le rapport de gestion, dans sa communication. Vous aurez constaté que c'est l'objet du point 6 de notre communication. De plus, la rédaction et l'approbation de cette communication a dû s'intégrer dans une problématique de vacances, puisque vous le savez, le mois d'octobre comprend une période de 15 jours de relâches scolaires et nous avons dû composer avant les vacances du collaborateur en charge de ce dossier à l'urbanisme et puis les vacances de deux représentants de la Municipalité, pour ce qui concerne la phase d'approbation. En effet, la communication de la Municipalité était prête pour la séance de la Municipalité du 19 octobre 2005, ce qui aurait permis de gagner une semaine. J'ai souhaité, vu l'importance du sujet, attendre que la Municipalité soit au complet pour approuver cette communication, ce qui a été fait le 26 octobre 2005 et l'envoi a été fait dès le lendemain, sauf erreur, puisque certains ont même remarqué que la lettre qui avait été datée du 28 octobre était postérieure à l'envoi effectif qui a été fait. Voilà pour la description, simple, des faits qui ont conduit à ce que vous receviez ce rapport effectivement relativement tard. La question qui reste ouverte est celle de savoir si le temps est suffisant pour se faire une opinion. Personnellement, ça n'engage que moi, j'estime que 5 jours ou 6 jours pour lire, même plusieurs fois et même de manière attentive un rapport de 7 pages est quelque chose qui est raisonnablement possible.

Le deuxième point, concerne la lettre de l'architecte Monsieur Frank Ducret. Ce document m'amène d'abord à situer un tout petit peu le contexte et dire quelques mots sur la situation des relations, finalement, entre la Municipalité, par l'intermédiaire de la Direction de l'urbanisme, et l'architecte. Ces relations, certes on peut regretter d'être arrivés à cette situation, mais en même temps elle a un caractère extrêmement simple, puisqu'il s'agit purement d'un différend sur le montant final des honoraires de l'architecte. On a d'un côté un architecte qui a des prétentions d'honoraires à la hausse, en revendiquant des prestations supplémentaires effectuées et puis d'un autre côté le maître de l'ouvrage, par le biais du service en charge du dossier qui a un point de vue de révision à la baisse de ses honoraires, compte tenu de prestations partiellement effectuées ou pas

effectuées. Compte tenu de cette divergence, la Municipalité a proposé qu'un expert neutre examine la question des honoraires et inévitablement, également puisqu'elles sont liées, la question des prestations réalisées. Le rapport de l'expert devrait servir de base objective, pour arrêter un montant final d'honoraires. Dans ce contexte, il est parfaitement normal qu'un mandataire à qui on conteste des revendications d'honoraires, se défende. La voie que je qualifierais d'usuelle pour cela, consiste à développer une argumentation sur la nature des prestations supplémentaires effectuées, leurs raisons, leurs justifications dans le cadre du projet. Visiblement Monsieur Ducret a choisi un autre chemin pour défendre ses intérêts, celui de l'attaque systématique de la gestion du projet par la Municipalité, sa mandante et en particulier par la Direction de l'urbanisme en charge du dossier. Ce choix lui appartient bien sûr, mais aujourd'hui Monsieur Ducret a franchi un pas supplémentaire en diffusant sa correspondance à l'ensemble du Conseil et en rendant ainsi son contenu public. La Municipalité a observé jusqu'ici une totale réserve sur le conflit qui l'oppose à l'architecte vis-à-vis de la Commission de gestion ou vis-à-vis de votre Conseil, et ceci compte tenu de la procédure en cours, procédure d'expertise que j'ai rappelée. La Municipalité n'entend pas déroger aujourd'hui au principe qu'elle s'est fixée, en évitant de prendre position ce soir sur le détail de la correspondance de l'architecte. Un point, toutefois, à mon point de vue, mériterait d'être corrigé, celui qui est relatif au non-versement des subventions cantonales pour le décor. Mais, évidemment, il faudrait pour cela que cet objet soit à l'ordre du jour. Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je souhaitais rappeler avant que votre Conseil se prononce sur cette modification de l'ordre du jour. Je considère, par respect pour l'important travail effectué par votre Commission de gestion, mais aussi comme la Municipalité l'exprime dans sa communication, avec l'espoir que, en tout cas sur le plan politique, que la page politique puisse être tournée ; je vous invite à accepter cette modification de l'ordre du jour et de traiter cet objet.

Monsieur Philippe DIESBACH demande la parole :

Refuser de porter à l'ordre du jour le rapport complémentaire sur la réfection de l'église du Prieuré, c'est faire en quelque sorte affront aux membres de la commission qui ont œuvré sur cet important dossier. J'aimerais juste le rappeler, nous avons créé deux sous-commissions qui se sont réunies, nous nous sommes trouvés dans une salle où il y avait 17 classeurs et nous avons commencé notre travail sur une page blanche. Et c'est en faisant des recherches, en travaillant en équipe que nous sommes arrivés à établir le rapport qui vous est soumis aujourd'hui. Bien évidemment, tout le monde aurait peut-être pensé que la commission allait faire la recherche de la faille qui allait créer la bombe politique. La Commission de gestion a eu à raisonner et dans un autre contexte. Elle a voulu faire son travail au plus près de sa conscience et sans faire état de quels que soient les problèmes que pouvait rencontrer la Municipalité avec l'architecte. Nous avons établi un travail sérieux, sur base de documents qui nous ont été soumis. Ces documents ont fait l'objet de nombreuses questions auxquelles la Municipalité a tenté de répondre. Aujourd'hui les questions soulevées par Monsieur Ducret, toutes les réponses sont en notre possession. Il n'y a rien de nouveau. Et permettez-moi tout simplement de relever que le dernier point de la lettre de Monsieur Ducret, qui permet de dire simplement c'est la faute des autres et pas la mienne. Je trouve ça manquer de beaucoup d'humilité. Je vous invite à soutenir l'ordre du jour et à maintenir ce point comme présenté.

Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT demande la parole :

Sans revenir sur le travail important qui a été exécuté par la Commission de gestion, respectivement sa sous-commission, je dois insister sur le fait que nous avons voulu spécialement que le rapport de la sous-commission, respectivement de la Commission de gestion, soit traité en même temps que le sujet du bâtiment administratif, pour que soit

faite une fois table rase de ce sujet délicat qui est celui du Prieuré. Et c'est dans ces conditions là que je vous invite à accepter cette modification de l'ordre du jour, pour que vous puissiez poser les questions qui vous importent aujourd'hui et je pense qu'il est plus qu'important de tirer un trait définitif à cet égard. Donc, je vous invite à accepter cette modification de l'ordre du jour et je vous en remercie.

Monsieur Jean-Philippe CLAVEL demande la parole :

L'Union Pulliérane n'entend pas entrer en conflit avec la Commission de gestion. Nous prenons acte des déclarations de son Président et également d'un commissaire, Monsieur ROCHAT de la Commission de gestion et nous sommes prêts, étant donné ces réponses, qui nous semble-t-il sont convaincantes ; mais notre but était aussi de permettre à la Commission de gestion, le cas échéant, d'enquêter plus avant, mais étant donné les réponses que nous avons entendues maintenant, nous sommes prêts, certainement la plupart d'entre nous de l'Union Pulliérane, à entrer en matière.

La parole n'est plus demandée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote.

L'ordre du jour modifié est adopté à une large majorité, une voix contre et 2 abstentions.

Le Président passe à l'ordre du jour.

1. **ASSERMENTATION** de deux nouveaux Conseillers communaux, Messieurs Louis SCHNEITER, Les Verts, et Miguel GONZALEZ, libéral, en remplacement de Messieurs Jérôme PELLET et Pierre VERMEIL, démissionnaires
2. **RAPPORT COMPLEMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LES TRAVAUX « RECONSTRUCTION DE L'EGLISE DU PRIEURE »**
3. **Préavis 16/2005 REFECTION DES BÂTIMENTS DE L'ADMINISTRATION PRIEURE 2 ET 2 A**
Demande de crédit d'investissement de Fr. 290'000.--

Président : M. Sébastien BAEHLER
Membres : Mmes Lydia MASMEJAN, Annie MUMENTHALER, Anne-Christine REICHARD, MM. Jean-Marc CHEVALLAZ, Jean-François MAIRE, Hubert MULLER
4. **ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLEANT A LA COMMISSION D'URBANISME**, en remplacement de Monsieur Jérôme PELLET, démissionnaire
5. **Préavis 19/2005 ARRÊTE D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2006**
Commission des finances
6. **ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION COMMUNALE DE RECOURS EN MATIERE D'INFORMATIQUE**, en remplacement de

M. Jérôme PELLET, démissionnaire

7. Préavis 20/2005 PROJET TARIFICATION SI 2006

Crédit demandé Fr. 265'000.--

Président : M. Christian BORY

Membres : Mmes Hébé Marie CONRAD, Françoise
ROGNON, Suzanne TRACHSEL, MM. Paolo
BARACCHINI, Jean-Claude MEGROZ, Bernard
THILO

**8. Préavis 21/2005 MISE EN ŒUVRE D'UN PROCESSUS D'AGENDA 21 -
Réponse à la motion de M. le Conseiller Daniel Wurlod**

Président : M. Léopold CORDEY

Membres : Mmes Nicolette PANIZZON, Michèle RANDIN,
Valérie ZWAHLEN, MM. André OGAY, Eric
STIERLI, Daniel WURLOD

Observateur : M. Alexis BALLY

9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS.

3.1. ASSERMENTATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUX

Le Président rappelle que, selon l'article 8 du règlement du Conseil communal à l'alinéa 1, « *les membres du Conseil et de la Municipalité, absents le jour de l'installation, sont assermentés devant le Conseil par le Président de ce Corps, qui en informe le Préfet. Il en est de même pour les membres du Conseil ou de la Municipalité qui sont élus après le renouvellement intégral* ». Le Président procède à l'assermentation de MM. Louis SCHNEITER, du parti Les Verts et Miguel GONZALEZ, du parti libéral. L'huissier accompagne les nouveaux membres du Conseil devant l'Assemblée. Après lecture du texte officiel par le Président et à l'appel de leur nom, ils prêtent serment. Ils sont alors félicités par le Président qui les invite à prendre place au sein de leur groupe. Mais auparavant, la secrétaire leur remet leur brevet ainsi que le règlement du Conseil communal.

3.2. RAPPORT COMPLEMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY DE LA
COMMISSION DE GESTION SUR LES TRAVAUX DE « RECONSTRUCTION DE
L'EGLISE DU PRIEURE »

Le Président invite Monsieur Philippe DIESBACH, président de la Commission de gestion, à venir lire son rapport (voir archives).

Monsieur Philippe DIESBACH :

Chacun ayant reçu le rapport, je ne vais pas en donner la lecture complète. Je vais simplement me borner à rappeler quelques faits importants. Nous nous sommes bornés à faire notre travail comme nous devons le faire. Imaginez-vous, si par la suite, si dans l'hypothèse où nous admettions que la Commission de gestion puisse interpellier des maîtres d'ouvrage, dans le cadre d'un préavis, on commencerait à auditionner le maçon

qui a fait les travaux. C'est faire de la co-gestion et ce n'est pas notre rôle. Et c'est la raison pour laquelle nous n'avons aucune autre audition. Nous avons fait notre travail seuls. Nous avons posé des questions. Nous avons demandé des pièces et nous avons vérifié que les renseignements qui nous sont donnés soient exacts. Et c'est, comme je l'ai dit tout à l'heure, les différentes questions et les différents points évoqués par Monsieur Ducret, que nous avons partout une réponse précise à donner et des pièces qui nous ont été fournies. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité que l'on entre en matière sur ce sujet et qu'il ne m'est apparu absolument pas utile que nous réunissions à nouveau la Commission de gestion, puisque chacun de ses membres avait en sa possession les renseignements qui découlaient des remarques de Monsieur Ducret. Dès lors, je me bornerai, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers, à la lire, la conclusion de mon rapport (voir archives).

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'est pas demandée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à une large majorité et une abstention.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

Monsieur Marcel PASCHE demande la parole :

Je n'ai pas eu le temps de la relire 5 fois, mais j'ai quand même lu ce rapport avec intérêt. J'ai constaté, notamment à la page 4, qu'il y a une distribution de blâmes à tous les échelons. Je me suis posé la question suivante : quelles autres sanctions devraient être prises contre les fautifs ? Je pense que l'on va prendre acte et qu'on va classer. Mais, sur un autre sujet, les orgues, j'ai pris note avec satisfaction du succès des démarches entreprises pour la couverture du montant non couvert par l'ECA, puisqu'un montant de 236'643.-- francs nous est indiqué en page 2, sous chiffre 3, de la communication n° 35/2005. A ce propos j'ai lu avec intérêt que l'Association paroissiale Prieuré-Paudex-Caudoz était bénéficiaire d'une allocation de 100'000.-- francs de la Loterie romande. Est-ce qu'on peut me dire quelle sera la destination finale de cette somme importante ?

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

Le versement effectué par la Loterie romande sera intégralement affecté au nouvel orgue. Ce versement fait suite à une démarche entreprise par l'Association de paroisse du Prieuré, puisqu'en fait la Loterie romande n'intervient pas pour une collectivité publique, vraisemblablement, sauf erreur pour une paroisse, par contre pour une association à caractère privé, je dirais, elle peut intervenir et l'entier de cette somme sera affecté à l'orgue. C'est ce qui explique, pour une part importante, que le montant qui a été rappelé par Monsieur Marcel PASCHE de 236'643.-- francs couvre presque l'entier du solde à charge de la collectivité pour le nouvel orgue. Etant entendu que la collecte de fonds n'est pas terminée à ce jour. C'est une situation qu'on a arrêtée, sauf erreur, au 14 octobre 2005, mais qui continue aujourd'hui.

Monsieur Christian POLIN demande la parole :

Si j'ai levé la main tout à l'heure, c'est parce que je pensais qu'il n'y aurait plus aucune autre intervention et qu'on allait passer au vote et je désirais qu'on ne passe pas au vote, prenant acte de ce rapport, à faire, ce que j'estime, une précision nécessaire. Avant de la

faire j'aimerais féliciter Monsieur Paolo BARACCHINI pour la qualité du texte qu'il a rédigé, c'est remarquable, merci ! Je voulais aborder la question de la lettre de Monsieur Frank Ducret, notre collègue. Je ne veux pas m'étendre sur tout ce qui s'est passé et j'ai compris que la volonté de ce Conseil est de tirer le trait sur cette douloureuse affaire. Certes, néanmoins, je ne voudrais pas que l'on puisse interpréter, le fait que le Conseil prenne acte du rapport de la Commission de gestion, comme implicitement une condamnation du Conseiller Frank Ducret. Nous ne traitons pas la lettre du Conseiller Frank Ducret. C'est un problème entre lui et la Municipalité, et plus entre lui et le Conseil. Et je ne voudrais pas, qu'ultérieurement, on puisse arguer en disant, nous avons pris acte, donc la lettre de Monsieur Frank Ducret est nulle et non avenue, qu'elle est en quelque sorte contestée ou condamnée. Je tenais à faire cette précision pour que ce soit acté dans notre procès-verbal.

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

Simplement pour, si j'y arrive, rassurer, si c'est nécessaire, Monsieur le Conseiller Christian POLIN. Dans les intentions de la Municipalité et vraisemblablement pas non plus de la sous-commission de gestion de condamner qui que ce soit. Je crois que le Président de la commission l'a dit : la commission a fait un certain nombre de constats, qui ne sont pas toujours agréables à lire ou à entendre, pour toutes les parties, chacun en prend un petit peu pour son grade. Et, il n'est pas question de condamner qui que ce soit. Mon intervention, lors de la modification de l'ordre du jour, voulait dire que cette pièce est une pièce dossier. J'ai regretté qu'elle soit rendue publique, mais il n'est pas question de se prononcer ou de condamner qui que ce soit. Je voulais que ce soit également clair pour le Conseil.

Monsieur Jean-Marc PASCHE demande la parole :

Je ne veux pas parler de la lettre de Monsieur Ducret, mais il en demeure pas moins qu'il y a un point là-dedans sur lequel j'aimerais des éclaircissements, soit de la part de la commission, soit de la part d'un membre de la Municipalité. Dans sa lettre, Monsieur Ducret écrit, *la sous-commission écrit que les subventions cantonales pour le changement du décor n'ont pas été versées malgré que le dépôt de la demande en temps opportun, en réalité cette demande n'a pas été faite par les autorités en temps opportun, ça c'est Monsieur Ducret qui l'écrit, malgré l'insistance de l'architecte, raison pour laquelle les subventions n'ont pas été versées à la Commune de Pully.* J'aimerais quand même que quelqu'un puisse m'éclairer sur la véracité ou au contraire le caractère erroné de ce paragraphe.

Monsieur Bernard HENRIOUD demande la parole :

Je vais répondre au Conseiller Jean-Marc PASCHE, en lui disant ceci : Notre Président de la Commission de gestion, dont je suis le secrétaire a dit avant qu'on avait posé toutes les questions est qu'on nous avait répondu. C'est une question qu'on a posée. Dès le moment où le chef de service, appuyé de son Municipal, nous dit que les subventions ont été demandées en temps opportun et puis qu'il y a eu un problème au niveau moratoire etc. Si on entre en matière dans ce que vous avez cité là, il y a quelqu'un qui ment. Or, on n'est pas là pour décider qui ment, qui ne ment pas. Nous avons été là pour vérifier sur des pièces et puis avoir des réponses avec les personnes avec qui nous traitons. Donc, plus loin c'est un problème entre la Municipalité et la personne concernée. Pas pour nous.

Monsieur Jean-Samuel LEUBA demande la parole :

Je n'entends bien sûr ne pas intervenir sur le fond de la question. J'aimerais simplement attirer votre attention sur une chose. Monsieur le Conseiller Municipal Gil REICHEN

nous a exposé qu'un litige existait avec un mandataire de la commune. Je crois qu'en pareille situation, nous devons faire preuve de beaucoup de prudence, débat aujourd'hui de l'objet du litige, qui est de nature à affaiblir la situation de la Municipalité et je crois véritablement que ce n'est pas notre rôle aujourd'hui de débattre et de discuter de ce litige. Laissons la Municipalité traiter de ce litige et il appartiendra le cas échéant à la Commission de gestion ultérieurement de s'assurer que les choses ont été conduites correctement. Mais, je crois que la Municipalité n'avait pas l'intention de répondre sur le fond, face à cette lettre, et venir sur l'objet du litige. Je crois que ce n'est pas raisonnable aujourd'hui de vouloir aborder les questions qui peuvent exister.

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

J'ai dit que la Municipalité n'entendait pas déroger à sa réserve. Je ferai tout de même une toute petite entorse sur ce point, pour vous donner quelques compléments d'informations par rapport à ce qu'a dit Monsieur HENRIOUD. Je le fais d'autant plus que ce point ne concerne pas le litige entre la Municipalité et l'architecte, puisque, à moins que je lise mal, ça ne concerne pas une question d'honoraires d'architecte, mais une question de versement de subventions par le Canton. Monsieur HENRIOUD a parlé de savoir qui ment et qui ne ment pas. Je peux aujourd'hui confirmer publiquement que ce qui est écrit dans le rapport de gestion est la stricte vérité, la subvention cantonale a été demandée en temps opportun, dans la mesure où le Conservateur des monuments historiques était membre de la commission de reconstruction, participait à nos séances, et dans le cadre de ces séances il a pris un engagement sur la subvention de l'Etat. Et c'est lui-même, et je peux vous l'assurer il était assez mal à l'aise, quand il a dû nous écrire que malheureusement, en raison d'un moratoire imposé par le Conseil d'Etat sur l'utilisation du budget des services, il n'était pas en mesure de tenir ses engagements. Donc, ce qui est écrit dans le rapport de la Commission de gestion est la stricte réalité. Je ne comprends pas et je ne cherche pas à comprendre d'où vient l'interprétation que fait l'architecte. Mais, je suis obligé de vous confirmer la réalité sous serment et publiquement.

Monsieur Jean-Marc PASCHE demande la parole :

C'était simplement pour remercier Monsieur Gil REICHEN de sa réponse, claire et courte.

Monsieur Philippe DIESBACH demande la parole :

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, tout ce qui est écrit dans le rapport fait l'objet d'une pièce. La pièce sur la question du subventionnement, elle est là. Je vous remercie.

La parole sur le fond n'est plus demandée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote sur le fond en relisant les conclusions qui sont : **La Commission de gestion, vous invite donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, à prendre acte du rapport présenté.**

Les membres du Conseil communal prennent acte du rapport complémentaire au Conseil communal de Pully de la Commission de gestion sur les travaux de « reconstruction de l'église du Prieuré » à une large majorité et trois abstentions.

3.3. Préavis 16/2005 REFECTION DES BÂTIMENTS DE L'ADMINISTRATION DU PRIEURE 2 ET 2 A

Le Président invite Monsieur Sébastien BAEHLER, président de la commission ad hoc, à venir lire son rapport (voir archives).

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'est pas demandée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'est pas demandée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote des conclusions du préavis 16/2005.

Les conclusions du préavis 16/2005 sont acceptées à une large majorité et une abstention.

3.4. ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLEANT A LA COMMISSION D'URBANISME

Le Président rappelle qu'en parfaite conformité de l'article 36 de notre règlement, nous allons procéder maintenant à cette élection.

Le Président attend des propositions de candidatures.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

J'ai le plaisir et l'honneur de vous proposer la candidature de Monsieur Louis SCHNEITER. Monsieur Louis SCHNEITER est né à Pully et a fait toutes ses écoles obligatoires à Pully. Il a une formation d'ingénieur en mécanique. Il habite Pully depuis fort longtemps, donc c'est un Pullièran pur sucre. Il est employé à l'Ecole Polytechnique, à la faculté « environnement naturel et construit ». Il est donc employé au laboratoire hydraulique. Il est très intéressé par les questions d'urbanisme et je vous invite à soutenir sa candidature.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Le Président rappelle que, selon l'article 36, alinéa 2, du Règlement du Conseil communal, il est dit : *Lorsque le nombre des candidats proposés est égal à celui des membres de la commission à désigner, la nomination a lieu à main levée ; il en va de même pour les suppléants.* Il passe au vote.

C'est à l'unanimité que les Conseillères et Conseillers communaux ont élu Monsieur Louis SCHNEITER comme membre suppléant à la Commission d'urbanisme.

Il est applaudi par le Conseil.

3.5. Préavis 19/2005 ARRETE D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2006

Le Président invite Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ, en remplacement de Monsieur

Lucien GANI, excusé, à venir lire le rapport de la Commission des finances (voir archives).

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD demande la parole :

Le groupe socialiste est favorable à l'entrée en matière, mais présentera un amendement en vue de donner à notre commune les ressources qui lui sont absolument indispensables pour le maintien de prestations qu'une ville de cette importance doit assurer. Depuis plusieurs exercices notre commune vit une situation de déficit structurel. Ses revenus ne couvrent plus ses dépenses et ses investissements sont financés entièrement par l'emprunt. Son endettement est en pleine crise de croissance. On a tendance à y voir parfois, la faute du canton et de sa fâcheuse tendance à opérer des reports de charges sur les communes. Mais, il faut distinguer report de charges et répartition de charges. Dans le cadre de la politique d'assainissement des finances cantonales, l'Etat veut faire effectivement faire un report de charges, de l'ordre de 28 millions pour l'ensemble des communes, donc la situation financière globale est à son avis plutôt satisfaisante. L'Union des communes vaudoises discute ce soir du principe d'un tel report et de sa quotité. Notre Municipalité pourra faire valoir les arguments qui s'opposent à un tel transfert de charges du canton sur les communes. En revanche, il n'y a plus de report de charges, mais bien répartition des charges lorsqu'on aborde le chapitre des péréquations. Cette péréquation résulte d'une volonté claire du peuple vaudois, celle de sauvegarder l'autonomie fiscale des communes au prix de la péréquation horizontale entre communes et verticale entre canton et communes. A notre connaissance les conseillers pulliérans qui ont participé au récent débat du Grand Conseil sur la nouvelle loi sur la péréquation ne se sont pas opposés aux principes retenus par cette loi, ni à ses modalités d'application. En particulier la répartition entre communes de leur part à la facture sociale comme instrument péréquatif n'a pas été mise en cause par le parlement. Il faut par ailleurs rappeler que les dispositions nouvelles amélioreraient la situation de notre commune par rapport aux règles applicables antérieurement. Dans un tel contexte nous devons admettre que pour la commune de Pully comme pour les autres communes de ce canton, les charges péréquatives ne vont pas disparaître comme par enchantement, mais qu'on les retrouvera année après année et dans leur ampleur, dans l'ampleur qu'on connaît. Pour 2006, ces charges péréquatives seront de l'ordre de 39 millions de francs, 38 millions en 2004. Elles doivent être financées et il faut assurer ce financement. La question est de savoir comment. On peut et on doit en discuter comme le disait le rapporteur de la Commission des finances, mais avec une certitude au regard des résultats des trois derniers exercices, c'est que la voie du financement adéquat n'est certainement pas celle de l'endettement. Quelles sont alors les possibilités réelles dont nous disposons pour rompre la chaîne des déficits et la spirale de l'endettement ? Première possibilité, c'est les économies. Chacun reconnaît ici que la commune a déjà fait sur ce point un effort remarquable et qu'il faut donc continuer dans cette voie, mais sans mettre en cause ce qui fait de Pully une commune attractive. Et c'est là que les plus grandes difficultés commencent, car c'est un montant de l'ordre de 5 à 7 millions qu'il faudra économiser chaque année pour mettre fin à la spirale de l'endettement communal. Cela est de toute évidence une mission impossible, même en faisant preuve de la plus grande rigueur. En 2004, les charges communales totales de la commune sont de l'ordre de 115 millions, si vous enlevez de ce montant les charges du service industriel et les charges péréquatives vous obtenez un montant de 60 millions. Ces 60 millions de charges, c'est le ménage communal proprement dit. Or, seule une partie de ces 60 millions, les deux tiers, sont des charges maîtrisables. On arrive donc à 40 millions de charges maîtrisables et vous pouvez

imaginer ce que représente une économie de 7 millions sur 40 millions de charges. Une telle économie ne peut se faire sans licenciement de personnes et sans suppression de nombreuses et importantes prestations. Alors, à titre d'illustration, donnons quelques exemples ; si dans le budget 2006 on enlève toutes les charges et les profits relatifs aux affaires culturelles et loisirs, bibliothèques communales, culture et loisirs, sociétés locales, on ne réduit les charges communales nettes que de 2,6 millions, il resterait encore 3 ou 4 millions à trouver. Supprimer les camps scolaires et les colonies, épargnerait à la commune des dépenses de l'ordre de 380 mille francs. Supprimer les charges et profits des vignes et des forêts communales, nous vaudrait une économie globale de 380 mille francs. On serait encore loin du compte. Vous conviendrez avec moi, que les mesures d'économies d'une telle ampleur entraînant des licenciements et mettant en cause l'attractivité de Pully relève de la fiction. Rappelons que lors de la votation sur le budget 2005, les économies réalisées par notre Conseil après de très longues discussions ont à peine dépassé 10 mille francs. Le potentiel des économies est donc faible, par rapport au besoin financier. La voie des économies reste à notre avis ouverte, mais elle ne conduira pas seule au salut des finances communales pulliérannes. Deuxième possibilité, vendre des actifs mobiliers et immobiliers, terrains et participations. Ces ventes peuvent se justifier si elles ont pour but de diminuer la dette communale. Elles sont en revanche fort contestables s'il s'agit de couvrir des dépenses du ménage courant. L'acquisition de la plupart des biens immobiliers et mobiliers de la commune résultent de la volonté de ce Conseil d'investir pour le développement futur de notre collectivité. On pourrait citer de nombreux exemples où ces investissements se sont révélés profitables en termes d'utilité et d'intérêts publics. La vente d'éléments du patrimoine financier n'est pas exclue, mais elle doit donc être mûrement réfléchie avant d'être réalisée. Au surplus, elle n'apporte aucune solution durable au déficit structurel des finances pulliérannes. Troisième possibilité, espérer bénéficier de successions et d'autres gains de loteries. C'est laisser au hasard le soin de gérer les finances communales et c'est aussi se bercer d'illusions, compte tenu de l'extrême rareté des successions en déshérence et nous voyons une certaine contradiction, nous dirions plutôt une contradiction certaine, dans l'attitude qui consiste à espérer l'amélioration de nos résultats financiers par le bénéfice de successions en déshérence d'une part et à ne pas user du droit d'imposer les successions les plus nombreuses, celles qui vont aux descendants en ligne directe d'autre part. C'est donc bien du côté des recettes qu'une partie de la solution à notre problème d'assainissement des finances communales doit être cherchée et cela sans tarder d'avantage, soit avant que la persistance des déficits et l'endettement communal ne fassent perdre toute crédibilité aux promesses électorales. Le groupe socialiste entre donc en matière sur l'arrêté 2006, il déposera un amendement, en vue de diminuer, par le prélèvement d'une contribution spéciale, le déficit structurel de la commune.

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

je tiens à avertir que je vais certainement en agacer plus d'un, mais ce ne sera pas la première fois. Je tiens ce soir à relancer la réflexion sur l'aberration de voter sur un taux d'imposition sans connaître le budget. La séance d'information sur le budget, vous le savez depuis ce soir, est fixée au 30 novembre 2005. Les commissaires de la commission des finances ont reçu le budget le 26 octobre 2005 donc, lors de leur séance de travail du 11 octobre 2005, ils ne l'avaient pas en main. Pour ma part, je trouve tout à fait anormal et illogique de voter sur un taux d'imposition sans avoir au moins une information détaillée sur le budget 2006. Je l'avais d'ailleurs relevé en plénum par le passé. Le canton nous oblige à décider ce soir du taux d'imposition. Mais on peut aussi apprendre à dire non, face à l'incurie du canton. Un exemple, la commune de Cully a écrit au canton pour informer que compte tenu de l'arrivée tardive des chiffres clés qui devaient être donnés

par celui-ci, elle ne pourra pas adopter son arrêté d'imposition dans les délais imposés par le canton. Elle prendra sa décision en décembre. La commune de Cully n'a pas reçu de réponse à ce jour m'a précisé Monsieur Michel Fouvy, Syndic de Cully que j'ai eu au téléphone. Alors, pourquoi ne pas agir de même ? Ce n'est pas de notre faute si le canton tarde à nous donner les informations qui nous permettraient de boucler notre budget quelques semaines avant la discussion sur le taux d'imposition. Pourquoi ne pas faire un geste fort ? Plutôt que de plier sans cesse l'échine devant ce canton glouton, qui nous force à prendre une importante décision sans avoir eu connaissance de toutes les données nous permettant de fixer un taux en toute connaissance de cause. Alors je vous le demande, nous pourrions prendre, je pense, une décision en décembre en même temps que celle sur le budget.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Alors, j'ose dire que je bois du petit lait quand j'entends Madame Annie MUMENTHALER, malheureusement c'est complètement irréaliste. Et je vous rappelle simplement que ces dernières années, nous votions l'arrêté d'imposition après les comptes au mois de juin et non pas au mois de novembre, ni en décembre, parce que le délai n'était pas au 11 novembre comme il est cette année, mais il était au 30 septembre. Alors, je veux bien braver le Conseil d'Etat, ça sera qu'une fois de plus. Mais, je dois dire que les informations que nous avons transmises à la Commission des finances, y compris sur les grandes lignes du budget, ne changeront pas d'ici décembre. Et, je crois que nous ne pouvons pas simplement nous baser en disant c'est flou, les informations du canton ne sont pas arrivées, les informations que le canton nous a transmises sur la participation à la facture sociale, la péréquation, les différentes facturations sur les frais de transport, ils sont connus. Alors, je ne vois pas très bien ce qu'on aurait à attendre le mois de décembre, si ce n'est de se faire taper sur les doigts par le Conseil d'Etat. Je rappelle simplement que la disposition est impérative, c'est un décret du Conseil d'Etat qui n'a pas été contesté et qui donne le dernier délai au 11 novembre. Et je ne crois pas que nous soyons en position d'argumenter pour dire on retarde la discussion sur l'arrêté d'imposition jusqu'à la connaissance du budget. Les grandes lignes du budget, elles sont connues. Nous avons fait une présentation. Le déficit du budget il est de 8 millions. La part, finalement, sur laquelle nous avons une maîtrise, c'est-à-dire les salaires et biens de services et marchandises sont identiques en montants à ceux de l'année dernière. La seule variation que nous avons par rapport à l'année dernière, c'est un certain nombre d'économies et le transfert de charges, l'augmentation de notre participation à un certain nombre de charges cantonales qui font la différence. Mais, nous n'aurons absolument rien d'autre à vous proposer, d'autres informations, nous avons voulu être aussi clairs et transparents que possible en informant la Commission des finances et en vous informant également par leur biais, de toutes les connaissances que nous avons. Aujourd'hui, nous pouvons parfaitement discuter de l'arrêté d'imposition, parce qu'au mois de décembre nous n'aurons absolument aucune nouvelle information à vous transmettre. Je veux bien que le Conseil communal prenne des dispositions volontaristes, mais je crois quelque part que nous n'avons aucun argument ce soir à vous proposer pour retarder cette discussion.

Le Président demande à Madame Annie MUMENTHALER si elle désire intervenir.

Madame Annie MUMENTHALER :

Je prends note. Je suis désolée parce qu'on a l'impression de dire qu'on a déjà parlé du budget ce soir, qu'on sait tout. Donc, en fin de compte, pourquoi parler du budget au mois de décembre, puisqu'on apprendra rien de nouveau. Enfin je prends note, et je comprends très bien la position de Monsieur le Syndic.

La parole n'est plus demandée sur l'entrée en matière. Le Président clôt la discussion et passe au vote.

L'entrée matière sur le préavis 19/2005 est acceptée à une large majorité, une voix contre et une abstention.

Le Président ouvre la discussion sur le fond. Pour ce faire, il prie les membres du Conseil de prendre l'arrêté d'imposition, pour l'année 2006, tel que présenté par la Municipalité dans son préavis 19/2005 daté du 21 septembre. Il déclare que nous examinerons cet arrêté conformément à l'article 80 du règlement du Conseil communal. Il ouvrira la discussion sur chacun des articles et chiffres. Une votation interviendra si la discussion a été utilisée, sinon chaque élément sera considéré comme adopté sans vote formel. Puis le Président ouvrira une discussion sur l'ensemble de l'arrêté.

Article premier

Il sera perçu pendant 1 an, dès le 1^{er} janvier 2006

La parole n'est pas demandée, l'article premier est adopté.

Chiffre 1 Impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune des personnes physiques, l'impôt spécial dû par les étrangers, fixé à **69 %**.

Monsieur Christian BORY demande la parole :

Après les déficits des comptes communaux pour les années 2003 et 2004, nous ne pouvons effectivement noter une péjoration de la situation financière de la Ville de Pully. Péjoration que les jeunes générations de notre commune, dont plusieurs d'entre nous font encore partie, auront peut-être à en payer le prix fort. Cette situation est due, comme vous le savez, à de nombreux facteurs, dont principalement, celui de la mise en place par l'Etat du système fiscal post-numérando, dont les avantages avancés par l'Etat étaient des rentrées fiscales et mieux réparties dans le temps pour les villes. Malheureusement, nous n'avons pas encore vu les effets bénéfiques dans la Ville de Pully. Cette péjoration nous a quand même apporté quelques éléments positifs, tel que le passage pour la Ville de Pully de la classe une à la classe trois, ou l'accélération de la mise en place par la Municipalité de son dispositif d'économies. Economies qui n'auraient jamais pu être réalisées sans que tous les acteurs de la ville communautaire de la Ville de Pully, employés communaux ou citoyens, se soient serrés les coudes lors d'une telle démarche. Le parti radical de Pully aimerait rappeler son soutien, non seulement à la Municipalité pour aller encore plus en avant dans son dispositif de diminution des charges, mais également aux employés de la commune qui mettent tout en œuvre et réalisent véritablement au jour le jour ces différentes mesures, tout en restant au service du citoyen. Effectivement, sans leur contribution, il ne serait pas possible, par exemple, d'optimiser le fonctionnement de l'administration et/ou de reconsidérer les prestations effectuées par des tiers. Nous sommes convaincus qu'il faut persévérer dans ces démarches. En effet, toute entreprise florissante ou en passe à des difficultés, doit remettre l'ouvrage sur le métier afin de trouver la juste adéquation entre les prestations aux citoyens acceptables et une fiscalité tolérable. Egalement, le groupe radical, composé de femmes et d'hommes responsables, est conscient de la charge qui leur a été attribuée, a plusieurs fois, cette année, analysé la situation avec les éléments qui étaient à leur disposition, pour pouvoir se prononcer avec

le plus d'objectivité, de clarté possible, ce soir sur le taux d'imposition. Et cela en conformité avec ce que je vous annonçais l'année dernière et allant bien au-delà du fait que 2006 était une année électorale. Je répète donc que le groupe radical, soutient la Municipalité et son préavis sur le taux d'imposition 2006 et cela quels que soient les arguments injustifiés ou les amendements de dernière minute proposés ce soir, qui ont pour seul but de ponctionner de manière plus importante le contribuable sans trouver d'autres solutions. Le groupe radical, remercie également, cette même Municipalité d'être avant tout à l'écoute des concitoyens et cela malgré les opinions divergentes des membres de la Commission des finances, dont j'ai d'ailleurs de plus en plus de peine à suivre leurs prises de position. Prises de position peu claire et même quelquefois sans aucune opinion, comme l'indique le rapport que nous venons d'entendre. Tout cela pour dire que notre seul objectif à tous doit être de garder confiance en trouvant le juste équilibre et la juste adéquation entre nos charges et nos dépenses, tout en espérant, bien évidemment, que nos finances retrouvent, très prochainement, un peu le sourire.

Monsieur Olivier YERSIN demande la parole :

J'aimerais juste signaler que je trouve regrettable que la Municipalité soit en fait favorable à une augmentation des recettes fiscales dans cette commune, mais qu'elle présente un arrêté d'imposition semblable à celui de l'année dernière. Il y a une certaine ambiguïté ici, qui, peut-être, s'explique par la collégialité, qui peut-être s'explique par les prochaines élections et le désir d'être réélus pour certains. Mais, je trouve ça un petit peu regrettable, cette ambiguïté, il me semble que les choses devraient être plus claires en somme.

Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT demande la parole :

L'attitude du canton confine au raquette. Le report systématique des charges n'en déplaît à Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD est quelque chose d'inadmissible de la part du canton sur les communes. Les recherches d'économies au sein du canton sont largement insuffisantes et on essaye difficilement de se persuader que des efforts dans ce sens soient vraiment faits. Il y a une auto-alimentation des postes de travail qui continue. Par ailleurs, le peuple vaudois a également signalé qu'il était contre des augmentations d'impôt. Donc, le report des charges du canton sur les communes dans ces conditions là semble inéluctable. Des actions sont entreprises, de manière très ponctuelle, dans les différents endroits du canton en fonction de l'assiette financière des communes concernées. On voit apparaître, tout à coup, une commune comme Morges faire un éclat, qui porte certainement ses fruits. Ce soir, l'Union des Communes Vaudoises se réunit et on verra bien finalement si d'autres communes commencent vraiment à réaliser le problème qui se pose pour des communes comme la nôtre en premier, pour des communes de moyenne importance par la suite et des plus petites également. Mais une levée de bouclier commence à s'amorcer. Voilà ce qui se passe au niveau des communes. Au niveau de notre commune, Mesdames et Messieurs, des mesures d'économies, oui, certainement il y en a eu qui ont été entreprises et de manière bénéfique certainement. Les propositions plus drastiques, des mesures de sveltesse plus musclées, non, toutefois n'ont pas encore été présentée par notre Municipalité. On nous dit qu'elles sont en gestation, elles mettent certainement trop de temps pour venir à terme. Mais, c'est une situation que nous devons naturellement subir. Il y a au niveau de notre commune, également, une certaine résistance au fait d'une augmentation d'impôt, le récent référendum en est la preuve. Cela étant on peut constater que les effets post-numérando à ce jour, ne sont pas vraiment connus. Quand on demande à la commune de faire des simulations, respectivement c'était la Commission des finances, des simulations précises sur notre avenir très prochain, elles ne sont pas disponibles en l'état et donc nous n'avons

pas encore de chiffres définitifs qui nous sont présentés. La Municipalité dans son préavis précise que c'est de la responsabilité des autorités politiques de faire en sorte que la situation financière des prochaines années soit la meilleure possible et la plus maîtrisable. Or, qui en premier doit prendre cette décision, Mesdames et Messieurs, c'est bien notre Municipalité. Et le Conseil doit appuyer ou non ces mesures, mais dans la mesure où la Municipalité a effectivement pris la décision, peut-être par crainte du référendum précédent, mais elle l'a fait de manière fondée également, et comme elle a décidé de ne pas s'opposer ou de rester avec le statu quo en ce qui concerne notre taux d'imposition à 69 %. La Commission des finances, bien qu'elle ne soit pas nombreuse, l'a également suivie et bien, Mesdames et Messieurs, le groupe libéral appuie cette position là et nous n'entendons pas accepter un amendement quelconque en augmentation. En résumé, Mesdames et Messieurs, dire « oui » à une augmentation d'impôt, c'est également donner un blanc-seing et dire « oui » au canton dans le cadre de sa politique.

Monsieur Marcel PASCHE demande la parole :

Donc, nous avons entendu que sous chiffre 4, mais comme c'est quand même pour les centimes, on va avoir une proposition de 5 points pour une affectation spéciale. Je dois dire que de prime abord j'aurais soutenu cette proposition, puisque je suis d'avis qu'il faudra indiscutablement se résoudre à passer plus haut que les 69 points que nous avons actuellement. Je relève que 5 points, bien que représentant 7,5 % de la hausse d'impôt, la hausse réelle n'est que de 2,262 % parce que vous devez prendre ces 5 points sur le total des points canton et commune. Cependant, affecter des centimes à l'amortissement de la dette, bien que louable en soit, ne peut résoudre le problème de trésorerie pour couvrir les dépenses du ménage communal. Il s'agit d'une partie des mesures à prendre. L'autre étant le budget, qui malheureusement, est présenté après l'arrêté d'imposition. Pour cette proposition de centimes complémentaires, je vous proposerais de la refuser. Par contre, j'ai encore quelques lignes, permettez-moi, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux et communaux, de vous demander quelque attention pour les lignes suivantes. Tout le monde s'accorde à dire qu'on ne peut pas continuer à augmenter la dette indéfiniment. Pour cela, il faut se rapporter aux différents articles parus dans nos journaux par divers responsables politiques. Voire certaines déclarations lors de la discussion sur l'arrêté d'imposition de cette année, soit au mois de novembre 2004, où un représentant d'un parti disait que cette année, il serait prêt à examiner une augmentation. Je vous signale que les taux d'impôt de notre commune sont les plus bas des communes de notre taille, à part Nyon qui est à 63 plus un. Nous avons la capitale qui est à 83, on l'élimine. Vevey est à 77,5 ; Yverdon à 80,5 ; Morges à 71.5 plus un point et Pully, nous on est à 69, on ferme la marche. Alors, il faut quand même maintenant considérer qu'il devient urgent de prendre ce problème à bras le corps et je vous exhorte, Mesdames et Messieurs les Municipaux, les membres des commissions permanentes tant de gestion que des finances, avant d'être mis sous tutelle, d'établir des propositions concrètes, tant pour le budget, les investissements futurs et les arrêtés d'imposition future, qui pourront ainsi avoir l'aval, tant du Conseil communal que des contribuables pulliérans. Je suis persuadé que ce travail d'intérêt peut être mené à terme par nos membres et ceci sans recourir à un audit extérieur qui pourrait coûter plus de 60 mille francs qu'on a dépensés pour un autre audit. Il s'agit maintenant de tout mettre en œuvre pour que la prochaine législature puisse partir sur de meilleures bases que celle qui se termine. Je vous remercie de votre attention et de la bonne suite que vous donnerez à cette exhortation. Si vous ne vous mettez pas ensemble, on n'y arrivera jamais.

Monsieur le Syndic demande la parole :

L'arrêté d'imposition que la Municipalité présente et que nous sommes en train de

discuter est, je vous le rappelle, dans la droite ligne de la mission imposée par nos concitoyens suite à la votation du 9 février 2004. Je vous rappelle que cette votation consiste en un geste particulièrement fort et qu'il est incontournable. Il signifie, et c'est notre interprétation, mais je pense qu'en ayant reçu les gens qui soutenaient la Municipalité, comme ceux qui la combattaient, sont d'accord là-dessus, il signifie : pas de nouveaux prélèvements fiscaux. Il signifie également, par voie de conséquence, des économies partout où cela est possible. Le Conseil communal qui a approuvé les comptes 2003 et les comptes 2004, ainsi que le budget 2005, en tant que représentants élus du corps électoral, vous avez deux attitudes possibles, Mesdames et Messieurs les Conseillers : suivre les propositions de la Municipalité ou donner à votre tour, un autre signe fort volontariste, consistant à prendre l'initiative, vous, l'initiative d'une autre proposition et à l'assumer devant l'opinion publique. Je vous rappelle qu'au cours des exercices 2003, 2004 et de l'année en cours, les économies pérennes se montent à près de 10 % en ce qui concernent les frais du personnel et 10 autres % en ce qui concernent biens, services et marchandises. La Municipalité par cette action a rempli sa part de travail et souhaite vivement que le relais que vous représentez, le relais indispensable que vous formez en tant que membres du Conseil communal, prenne sa part de responsabilité et utilise son pouvoir d'initiative et de propositions. A cet effet, nous l'avons fait en début d'année, dans le premier semestre, nous le refaisons maintenant, la Municipalité a prévu maintenant une séance d'information et d'échange avec les présidents de groupes et de partis, cette séance est d'ores et déjà agendée au 14 novembre prochain. Dans l'esprit d'information et de transparence qui anime la Municipalité, nous avons, au fur et à mesure où nous recevions des données fiables transmises à la Commission des finances et informé votre Conseil sur l'incidence qu'elles provoqueraient sur le ménage communal. Aujourd'hui, il n'y a plus aucun flou, il n'y a plus aucune incertitude qui subsiste sur les charges cantonales que nous devons financer. Et la modification de la loi sur la classification des communes ne nous apportera, malheureusement, pas la bouffée d'oxygène que nous attendions. J'aimerais vous citer, pas vous abreuver de chiffres, les chiffres suivants : Entre les comptes de 1999 et le budget 2006, notre participation au budget cantonal a passé de 21 millions en 1999 à 45 millions l'année prochaine, c'est 24 millions d'augmentation. Pendant la même période, nos revenus n'ont augmenté (malheureusement) que de 17,7 millions. Si on fait la différence, ça laisse un déficit structurel, et non pas un déficit comme ça, parce qu'il y a eu des dépenses somptuaires, de 6,5 millions qui correspondent exactement aux hypothèses présentées, ici même, il y a deux ans de cela, lors d'une présentation similaire de l'arrêté d'imposition. Alors, me direz-vous, pourquoi ne pas proposer un autre arrêté ? C'est le point d'interrogation que j'ai entendu ce soir. Mesdames et Messieurs les Conseillers, je crois pouvoir dire que personne dans cette salle ne peut prétendre ignorer la situation préoccupante de nos finances. Pourtant, il subsiste à la résolution de cette péréquation avec deux inconnues de taille, ce n'est pas moi qui le dit, mais je laisse votre imagination vagabonder, éventuellement rêver à haute voix, ces deux inconnues sont : Combien faudra-t-il augmenter le coefficient communal ? Et quand cela sera-t-il possible ? Aux yeux de la Municipalité, la seule démarche possible consiste à admettre, que des économies, que les économies que nous pouvions faire ont été faites ; que l'arrêté d'imposition à 69 correspond à la situation actuelle ; Que l'ensemble du Conseil communal admette et propose à la Municipalité de soutenir une démarche commune, Municipalité et Conseil communal, consistant à revoir ce coefficient dès l'année prochaine par exemple. Et ça c'est une attitude responsable. Par ce biais-là, vous montrerez une volonté de résoudre ce problème, conjointement avec la Municipalité et d'atteindre, ce que vraisemblablement, je ne suis pas devin, mais je dis vraisemblablement chaque parti va mettre en exergue dans sa propagande électorale : rétablir l'équilibre des finances communales. Dans cet

esprit je vous invite à accepter cet arrêté d'imposition, au nom d'une Municipalité unanime et cela sans aucune ambiguïté, ni position partisane.

Monsieur Jean BRUGGER demande la parole :

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, ce que je viens d'entendre me fait réagir. Pourquoi le Conseil communal devrait-il proposer des mesures d'assainissement de la Commune ? Alors que la Municipalité se contente de rester dans le statu quo. Je fais un parallèle, dans une assemblée générale d'une société, lorsque l'assemblée générale commence à donner des instructions ou faire des propositions au Conseil d'administration, généralement il le vire peut après. Et je ne comprends pas cette attitude. On a entendu ce soir, plusieurs interventions, dont la première qui était une analyse très professionnelle et très objective. Nous l'avons vu aussi en Commission d'urbanisme ces dernières années, qui montre une situation que personne ne peut contester. Nous sommes dans une situation où, au niveau de la Municipalité nous n'avons aucune vision, aucune stratégie, nous n'avons pas de propositions sur le futur. Nous attendons simplement que ça se passe. L'hémorragie est en cours, on ne sait pas qui va l'arrêter. Et on se réfugie derrière ce magnifique écran de la volonté populaire. On parle même de mission, ce soir. N'oublions pas quand même ceux qui se souviennent de ce référendum, que cette volonté populaire a quand même été fondée sur une campagne de désinformation assez importante. D'ailleurs la suite, les deux ans qui ont suivi ou l'année qui a suivi a bien montré que les arguments étaient fallacieux. Alors, cette manière irresponsable de gérer les deniers publics, je ne peux pas la partager. Quelque part, quelqu'un devra payer tout ça. Et si ce n'est pas nous, ça sera peut-être nos successeurs ou nos enfants. Je ne peux pas voir s'accumuler les dettes à ce titre et je n'approuve pas la politique, actuellement, financière de la Commune. Donc, je voterai contre ce préavis et j'espère que beaucoup me suivront dans cette ligne là, pour marquer qu'on ne peut pas continuer comme ça.

Monsieur Michel DEMENGA demande la parole :

Moi j'ai, disons, le verdict de la Commission des finances me pose un petit problème, parce qu'il signifie un vote favorable, puis trois abstentions. Ça c'est une première remarque. Puis la deuxième, on doit peut-être ce dire qu'on a beaucoup de chance d'habiter à Pully et puis de ne payer pas trop d'impôt. Mais.....

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion sur l'alinéa 1 et passe au vote.

Le chiffre 1 de l'article premier est accepté par 43 voix pour, 20 voix contre et 18 abstentions.

Chiffre 2 Impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales, fixé à **69 %**.

La parole n'est pas demandée, ce chiffre est adopté.

Chiffre 3 Impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise, fixé à **69 %**.

La parole n'est pas demandée, ce chiffre est adopté.

Chiffre 4 Impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées, fixé à 0 %.

Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD demande la parole :

Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous allons déposer l'amendement suivant, c'est une nouveauté au chiffre 4 « Impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées », sous le titre : *Impôt affecté au financement du coût de la dette*, nous proposons 4 %. Alors quelques explications : si le Conseil adopte cet amendement des recettes de la commune devraient croître d'environ 5 millions de francs, par le double effet d'une augmentation des recettes de l'ordre de 3,8 millions, ça représente ces 4 points d'impôt, et d'une diminution des charges de péréquation à la charge de la commune, évaluée à 1 point d'impôt. Ça m'intéressait beaucoup d'entendre les réflexions sur, comment réagir face à l'Etat, et bien voilà un moyen que nous avons et que nous pouvons utiliser pour réduire la charge péréquative. La contribution spéciale sera affectée au financement du coût de la dette, qui en 2005, représente 5,3 points d'impôt. Ainsi que nous l'avons dit lors de l'entrée en matière, les mesures d'économies et autres mesures de réduction des charges communales ne peuvent apporter qu'une solution partielle au problème de l'endettement croissant de la commune. Le tableau qui figure en page 6 du préavis communal est à cet égard significatif, de fin 2002 à fin 2005 la dette communale a augmenté de 39 millions de francs, alors que les investissements nets n'ont été, durant cette période que de 22 millions. C'est donc bien les déficits du ménage courant de la commune qui ont été couverts par l'emprunt. Notre proposition tente d'empêcher que le coût de la dette ne devienne excessif pour la commune. Elle doit aussi contribuer à réduire la contribution de Pully aux charges péréquatives. Et ici une courte explication technique s'impose. L'un des critères essentiels de la nouvelle classification des communes est l'effort fiscal communal, c'est-à-dire la proportion qui existe entre les impôts communaux et les impôts cantonaux. C'est de cet effort que dépend, en grande partie, le classement de la commune dans l'échelle de 0 à 20 ; 0 pour les communes très riches et 20 pour les communes dites pauvres. Pour 2004, l'effort fiscal de Pully est de 48,78 %, et son classement est de 3,73 sur l'échelle de 20. L'effort fiscal de Belmont est de 58,94 % et son classement est 10,29. Vous voyez l'écart au niveau du classement. L'effort fiscal de Paudex est de 43 % et son classement est de 0,19. Dernier exemple, pour citer une commune très libérale, Jouxens-Mézery, l'effort fiscal de Jouxens-Mézery est de 59,30 % et son classement est 10,52. Je continue, en d'autres termes, la contribution de la commune à la péréquation décroît si son effort fiscal augmente. Ça signifie que le prélèvement de la contribution spéciale va dans le sens d'une augmentation de l'effort fiscal pullieran et par conséquent d'une diminution de la contribution de la commune aux charges péréquatives. Cette diminution pourrait être de l'ordre d'un point d'impôt. Les comptes communaux s'améliorent donc, tant au niveau des recettes, qu'en ce qui concerne les charges. Mais la question qu'il faut se poser, faut-il vraiment s'alarmer du fait que les intérêts de la dette représentent en 2005, plus de 5 points d'impôt ? Le rapport entre intérêts des dettes et recettes courantes, soit principalement les impôts directs est un des critères pris en considération pour mesurer l'état ou la santé des finances communales. Or 5 points sur 69 ça représente 7,5 % des recettes fiscales et la cote d'alerte est effectivement atteinte. Et la situation de la commune est d'autant plus péjorée, que la couverture des charges courantes n'est même plus assurée et que la capacité d'autofinancement, qui sont d'autres critères, est nul. Il est donc par conséquent temps de réagir. Mesdames, Messieurs les Conseillers, la proposition d'amendement que nous vous présentons laisse inchangé le coefficient de base 69, parce que nous pensons que d'autres éléments peuvent encore contribuer à l'assainissement des finances communales. Cette contribution spéciale pourra disparaître,

lorsqu'un consensus fort se sera formé sur l'ensemble des prestations que Pully doit offrir à ses habitants et sur les moyens financiers dont la commune doit disposer. Pour l'instant, cette contribution spéciale est nécessaire à la bonne marche de la commune, et lui permettra de mettre sa politique en accord avec les objectifs que, dans son préavis, la Municipalité cite et que nous partageons. Je les rappelle : Une commune munie d'infrastructures en bon état ; des prestations de qualité et une situation financière saine. Nous sommes persuadés que la population pulliérane peut admettre, comme nous, le principe et la nécessité de cette contribution. Nous vous invitons donc à donner une suite favorable à cet amendement.

Le Président remercie Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD pour le dépôt de son amendement, qui est en parfaite conformité avec l'article 80 de notre règlement. Cet amendement lui a été remis par écrit. Le Président le relit : *Amendement sur l'arrêté d'imposition pour l'année 2006, chiffre 4 « Impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées » Impôt affecté au financement du coût de la dette 4 %.*

Le Président ouvre la discussion sur cet amendement.

Monsieur Christian POLIN demande la parole :

Avant de répondre de manière circonstanciée à Monsieur le Conseiller Jean-Blaise PASCHOUD, j'aimerais qu'il éclaire notre lanterne ou que la Municipalité le fasse. Si je prends le libellé de l'arrêté d'imposition, je lis que ce pour-cent qui nous est demandé de 3 %, si j'ai bien compris, de 4 %, s'ajoute à l'impôt sur le revenu, le bénéfice et l'impôt minimum, qu'entend-on par impôt minimum ? Je pense que c'est une première explication que nous devons avoir et ensuite je répondrai sur le fond.

Monsieur Jean-Philippe CLAVEL demande la parole :

Il est regrettable qu'une proposition, telle que celle que nous venons d'entendre, soit faite ce soir sans concertation préalable. Ni à ma connaissance la Municipalité, ni les autres partis en ont été au préalable informés. Nous savons que si taux d'imposition devrait être revu à la hausse il faudrait un large consensus au sein de ce Conseil. Nous constatons, aujourd'hui, que la Municipalité ne propose rien que le statu quo, que la Commission des finances ne propose que l'abstention. Je rappelle au Conseil communal, qu'il y a exactement une année, la Commission des finances a proposé un relèvement du taux au Conseil communal et que celui-ci l'a refusé à deux tiers des voix. Nous constatons également que les autres partis ne proposent rien. Dans ces conditions, il est illusoire d'imaginer que ce soir, comme par enchantement, le Conseil communal va accepter d'augmenter le taux d'imposition. Avoir peut-être, raison tout seul, n'est pas constructif. J'ajoute qu'il serait surprenant, que le législatif que nous représentons, pousse dans le dos l'exécutif, qui, encore échaudé par le référendum de février 2004, ne peut ou ne veut proposer une augmentation des impôts. Est-ce que toutes les possibilités d'économies ont été réalisées ? Nous savons que la Municipalité a fait de gros efforts de restructurations internes et même parfois j'ajouterai, des mini-économies qui agacent, moins de fleurs d'agrément, la piscine qui ressemble maintenant de plus en plus à une piscine ordinaire, le prix des camps scolaires qui a doublé, les familles apprécieront, la location des salles aux sociétés locales. Mais, pourquoi n'avoir pas sérieusement tenté quelque chose qui a été, pratiquement jamais abordé ici, un rapprochement avec les communes avoisinantes ? Je pense à Paudex, à Belmont, voire à Savigny. Les économies d'échelle de l'administration seraient assurément considérables. Il faut forcer ces communes à se réveiller, dans les autres cantons contigus au nôtre, il y a ce genre de rapprochement. On en discute depuis longtemps dans le Canton de Vaud ; rien, à Pully, pratiquement rien.

Donc, il faut que ces communes se réveillent, il faut les forcer à se réveiller. De toute façon, ces communes-là dépendent, déjà, pour une bonne part, de Pully. Leur autonomie est très mince, beaucoup plus mince encore que la nôtre, mais leur immobilisme assurément très grand. Une initiative d'envergure de Pully serait constructive et porteuse d'espoir de baisses considérables des charges administratives. En conclusion, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, je vous propose d'abord de discuter entre nous de toutes hausses d'impôt, avant de passer à un vote sur ce sujet au Conseil communal et donc d'accepter ce soir le maintien du taux ou des taux actuels.

Monsieur le Syndic demande la parole :

J'aimerais répondre à Monsieur Christian POLIN. L'impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées ; *pour-cent s'ajoutant à l'impôt sur le revenu*, ça se reporte au chiffre 1 ; *sur le bénéfice*, chiffre 2 ; et *sur l'impôt minimum*, chiffre 3. Ça veut dire qu'en cas d'acceptation de cet amendement l'application de ce pourcentage se fait sur ces trois chiffres. Est-ce que j'ai été clair ? (*le Conseil répond par l'affirmative*).

J'aimerais, peut-être je suis dans la foulée, puisque j'ai la parole (*je m'excuse Monsieur POLIN*) répondre aussi à un certain nombre d'autres interventions. J'entends bien Monsieur Jean-Philippe CLAVEL ce que vous nous dites. Ce n'est pas faute d'avoir essayé, nous avons animé à la Commission des finances, dans différents groupes, en faisant une série de projections, et en donnant les plus et les moins, en disant, voilà par rapport à la situation que le canton nous impose, avec cette nouvelle péréquation, voilà les éléments sur lesquels nous pourrions intervenir. Et le résultat des courses a quand même été que les groupes ont été consultés, et qu'en grande majorité l'écho que nous en avons retrouvé ou reçu était un maintien du statu quo. Alors, je crois qu'on ne peut pas jeter la pierre à la Municipalité et dire, comme Monsieur Jean BRUGGER l'a dit, que ça manquait de vision. Je crois que d'un côté il y a la théorie, il y a tout ce que les chiffres peuvent nous amener, puis de l'autre côté il y a un certain réalisme politique. Nous allons dans une phase, qui revient tous les quatre ans, mais qui va revenir tous les cinq ans, qui est une phase, une phase électorale. Je crois que là, on ne peut pas simplement gommer cette phase, en disant, allons de l'avant etc. etc. Quand on voit le résultat du vote, 43 oui, 20 non, 18 abstentions, permettez-moi de vous dire que la Municipalité n'est en tout cas pas encouragée à lancer un débat sur l'augmentation du coefficient d'imposition. Je crois qu'il faut vous prendre par la main et puis dire quelque part jusqu'où vous voulez que la Municipalité vous accompagne. Mais toute seule la Municipalité, il faut quand même le constater aujourd'hui, tout ce que nous avons dit et argumenté en 2003 sur l'arrêté l'imposition 2004 s'est produit. Alors maintenant, nous avons eu une réponse du peuple. Je crois que vous, en tant que représentants de la volonté populaire, vous devez aussi participer à cette démarche. Et les informations, au cours de l'été, sur les différentes données que le canton nous fournissait, elles vous ont été transmises. Et nous avons fait une pesée d'intérêts qui nous conduit à dire et on le voit par le résultat de ce vote, on le voit très nettement, que le Conseil est partagé. Alors, il ne faut pas nous reprocher, à nous, de finalement interpréter le soutien mitigé du Conseil, sur un maintien du statu quo. Ce n'est pas un manque de vision, c'est simplement du réalisme politique. Et c'est ça, finalement qui a guidé la Municipalité dans ce choix. Je suis intervenu, j'espère que je n'ai pas trop froissé l'assemblée, mais en disant véritablement que, si nous voulons résoudre le problème des finances publiques, nous devons nous y mettre tous ensemble, avec nos sensibilités, avec nos solutions de la Municipalité, après 75 % de non en février 2004, qu'elle reparte à la bagarre sans le soutien du Conseil communal. Alors ça, Mesdames et Messieurs, en bon réaliste politique, ce n'est pas ce que la Municipalité vous propose.

Monsieur Christian POLIN demande la parole :

Je réponds donc à la proposition de notre collègue Monsieur le Conseiller Jean-Blaise PASCHOUD. Mon cher collègue, j'ai bien noté qu'il faudrait augmenter les impôts de 3 %, de 4 %, pour finalement faire une économie de 5 %. Si je vous suis bien, il faut commencer par payer beaucoup d'impôt supplémentaire, pour avoir une petite chance d'en payer un peu moins. Vous me faites penser, avec tout le respect que je vous dois, au sapeur Camembert qui creusait des trous pour en boucher d'autres. Alors, je veux bien que nous nous livrions à une joute oratoire, mais je ne crois pas que votre argument ait une très grande valeur probante. Mais il s'ajoute un deuxième argument, c'est que je sais que je parle à un grand spécialiste des finances publiques et de la fiscalité, vous avez aussi un autre collègue dans votre groupe politique, et vous savez qu'un principe des finances publiques c'est qu'il n'y a pas de recette affectée qui ne le soit d'une manière extrêmement précise. Toutes les recettes de l'Etat ou d'une commune tombent dans un pot commun et elles servent à assurer le ménage commun. Ce que vous nous demandez maintenant, c'est de sortir des dépenses habituelles de la commune, c'est-à-dire ses charges financières, un montant estimé à environ 5 millions et de le considérer comme dépense exceptionnelle et une dépense spéciale. Or, je suis certain qu'aujourd'hui vous êtes dans l'incapacité de nous donner le montant exact que la charge financière que va devoir éponger la commune de Pully en 2006. Donc, il est impossible, à supposer même que l'on veuille utiliser votre conception particulière, il est impossible de pouvoir affecter cette recette spéciale et nouvelle. Ce que le législateur a voulu, quand il y a prévu cet article 4, c'est dans le cas d'une dépense unique et exceptionnelle, par exemple l'église du Prieuré brûle, il n'y a pas d'assurances, il faut en reconstruire une de toute urgence, on a besoin d'un montant de 5,5 millions pour une fois, à ce moment-là, on lève un impôt extraordinaire et unique pour couvrir cette dépense, là c'est défendable. Mais l'argumentation que vous suivez ne me semble pas conforme aux règles des dépenses des finances publiques. Elle est inadéquate. Elle n'est pas praticable. En troisième point, nous avons dit à plusieurs reprises que nous sommes à l'écoute de la population, qui en 2004 a dit à 75 % qu'elle était opposée à toute hausse d'impôt. Mais il y a eu un deuxième référendum. Il a eu lieu cette année, au mois d'avril. C'était un référendum cantonal, certes, mais notre commune a voté et si on voit les chiffres de Pully, on constatera que là encore, la population pulliérane a répété son opinion 2004, elle l'a répétée en 2004. Faudra-t-il qu'elle le répète à nous en 2006 ? Enfin, je dirais qu'en ce qui me concerne, là où je suis, c'est-à-dire au Grand Conseil, je m'oppose et je m'opposerai par tous les moyens à toute augmentation de la pression fiscale cantonale. Je ne pourrai pas le faire en toute honnêteté, si on ne faisait pas la même chose à Pully. C'est la raison pour laquelle, en ce qui me concerne, je voterai non à votre proposition. Et j'espère que mes arguments auront convaincu une partie de nos collègues.

Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD demande la parole :

Je ne veux pas allonger trop la discussion. Mais j'aimerais répondre à un ou deux de ces arguments. La volonté populaire, en fait il y a deux volontés populaires qu'il faut opposer dans notre débat. Il y a la volonté de la population pulliérane qu'il a refusé les augmentations d'impôt, mais il y a la volonté du peuple vaudois qui a admis le système de la péréquation, qui veut que les taux des communes se rapprochent et c'est une disposition qui est constitutionnelle. Par conséquent, cette volonté-là, elle a été approuvée par l'ensemble de la population vaudoise. Or, le débat que nous avons, c'est : Est-ce que Pully veut continuer à emprunter pour continuer à payer sa participation à la péréquation. Ce n'est pas une question de savoir si je vais payer beaucoup d'impôt, en fait le système veut qu'une commune comme Pully, dite riche, ayant une capacité financière élevée, cette commune est appelée à contribuer pour un montant important à la péréquation.

C'est une obligation cantonale, voulue par le peuple vaudois et j'ajouterais aussi, le peuple a admis la péréquation horizontale pour éviter que les communes aient un taux unique. Alors le prix du taux unique, c'est de contribuer à payer cette péréquation. Ça c'était la première chose. Si on augmente notre effort fiscal, évidemment on paye plus d'impôt, mais la conséquence c'est que, effectivement la charge péréquative mise à la charge de Pully diminue. Deuxième chose, les dépenses affectées, c'est clair que cet article, cette disposition vise une contribution dont l'affectation sera déterminée. Autrement dit, c'est une contribution qui échappe au principe général, de la généralité de l'impôt et dont le produit doit être affecté à une tâche déterminée. Or, nous considérons qu'il est possible d'affecter cette contribution au paiement du financement du coût de la dette. Le taux de 4 % est prévu de manière à ce qu'il n'y ait pas de questions à se poser. J'ai dit tout à l'heure que le coût de la dette, les intérêts présentaient 5,3 points d'impôt. Or, si nous en traduisons 4 points d'impôt pour couvrir ce coût, nous couvrons 60 % ou 70 % des intérêts et par conséquent, il n'y aura aucun problème d'affectation, telle que le craignait Monsieur Christian POLIN.

Monsieur Pierre-William LOUP demande la parole :

Si j'ai bien ouï Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD, il propose que nous augmentions, que nous payions par un impôt très spécial, l'augmentation du taux de péréquation que la canton nous renvoie sur la figure. C'est ce que j'ai compris de votre part. Et vous avez même ajouté que les électeurs avaient accepté ce principe. Permettez-moi de vous dire que les électeurs ne comprennent rien à la péréquation. Et que c'est par ce moyen-là, que le canton a beaucoup agi. Mais par contre, les électeurs comprennent une chose très bien, c'est la réalité des augmentations d'impôt. Et je vous signale qu'au niveau du Canton de Vaud, au début de cette année, ils ont été refusés, comme l'a déjà dit Monsieur Christian POLIN, et pas seulement sur la péréquation. Si je vous suis, cela signifie que finalement nous acceptons l'augmentation de la péréquation de la participation au canton et que nous sommes prêts aussi, alors que la commune est en train de se battre ce soir avec d'autres communes contre le canton pour l'augmentation de 28 %, que nous la cautionnons. Non, Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD.

Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD demande la parole :

Je suis désolé de devoir répondre, mais il y a quand même deux, trois choses à dire. J'ai parlé de la péréquation au niveau de la volonté populaire et je crois que ce que j'ai dit est juste. Maintenant, il me semble avoir expliqué clairement qu'au niveau des économies on a le choix. Enfin, on doit faire des économies de 7 millions sur le budget propre de la commune. Et le budget que propose de la commune, il est seulement de 60 millions. Je suis en fait persuadé qu'on ne peut pas économiser 7 millions sur 60 millions, par conséquent il faut trouver des recettes supplémentaires. Et je crois que c'est tout...

Monsieur Philippe BERLIE demande la parole :

Pour revenir sur les propos de Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD, je dirais qu'on n'attire pas les mouches avec du vinaigre. Ça c'est le premier point. A Pully, on a une politique attractive au niveau du taux d'imposition, on doit le rester. La majorité des Pulliérans nous ont appuyé dans ce développement. Et je pense qu'avec un certain nombre de constructions qui se font à l'heure actuelle à Pully, de toute part vous pouvez voir tout confondu C.-F. Ramuz ou autre, on attire quand même passablement des populations qui ont des moyens financiers importants. Et je pense, qu'il faut en tenir compte et on se doit, nous, au niveau du Conseil communal, de rentrer dans ces engagements.

Monsieur Jean-Samuel LEUBA demande la parole :

Je n'entends pas soulever de questions raisons techniques compliquées. Je relèverai simplement et je m'en étonne, que la proposition émanant de Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD n'a pas été formulée au moment de la discussion sur les taux d'impôt, les taux généraux d'impôt. Alors aujourd'hui, on nous propose quelque chose d'un tout petit peu différent, plutôt que d'assumer et de dire on augmente les impôts, on nous crée un nouvel impôt qui revient exactement au même, à une augmentation des impôts. Mais, on ne veut pas le dire, parce qu'on n'est pas prêt à l'assumer et on n'est pas prêt à le défendre ouvertement devant la population. Alors, j'ai entendu ce soir, et je le regrette, des gens qui reviennent sur le scrutin et sur le référendum et le message clair donné par la population pulliéranne. On sous-entend que l'électeur et le votant pulliéran est un âne qui peut être manipulé par simple argument et que dès lors, la démocratie aurait atteint ses limites au point où on ne devrait plus demander à la population de voter sur le taux d'imposition. Je crois que c'est regrettable que le débat dérape pareillement. Je crois qu'il y avait un vœu qui était émis, c'est que des mesures d'économies ou des mesures d'assainissement soient discutées et essayent de réunir un maximum d'appui et soutien au sein de ce Conseil. Les propos et les propositions qui nous sont formulées aujourd'hui ne sont pas de nature à apaiser le débat et ne sont pas de nature à dégager un consensus. Je note que la Municipalité qui est au gouvernail, ne nous propose pas aujourd'hui, ni une augmentation d'impôt, ni un impôt nouveau. Je ne crois pas qu'il faille, aujourd'hui, se substituer à la Municipalité et à ceux qui sont au gouvernail en créant un impôt nouveau, qui d'ailleurs paraît discutable, dans la mesure où nous ne sommes pas dans le cadre d'une dépense déterminée particulière à laquelle serait affecté cet impôt spécial. Mais ça c'est une question technique qui peut être discutée. Mais je crois, qu'aujourd'hui, il faut suivre le préavis de la Municipalité. S'en tenir au taux d'impôt tel qu'il est et tel qu'il était, et refuser cet impôt nouveau qui ne correspond pas à la volonté populaire exprimée, ni d'ailleurs à la volonté exprimée par votre Conseil, s'agissant du taux d'imposition.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

On a beaucoup invoqué la volonté populaire dans ces discussions, volonté des habitants de la commune et du canton. Mais, il me semble que la question qu'on a toujours posée était biaisée. Est-ce que vous demandez aux gens de payer plus d'impôt ? Je pense que tout être normal constitué préférera dire non. Mais, il faudra une fois que l'on pose la question de manière claire. A quelles prestations voulez-vous renoncer ?

La parole n'est plus demandée.

Le Président demande à Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD, au vu de tout ce qui a été dit ce soir, s'il désire maintenir son amendement.

Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD désire maintenir son amendement.

Le Président clôt la discussion sur cet amendement.

Le Président passe au vote et précise que dans un premier temps, nous allons nous déterminer sur l'amendement de Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD, en rappelant que le vote sur l'amendement laisse l'entière liberté au Conseil de voter sur le reste du préavis et sur le fond. Il rappelle également que l'amendement est accepté s'il obtient la majorité des suffrages exprimés. Le Président le relit : *Amendement sur l'arrêté d'imposition pour l'année 2006, chiffre 4 « Impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées » Impôt affecté au financement du coût de la dette 4 %.*

L'amendement de Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD est refusé par 53 voix contre, 29 pour et 3 abstentions.

La parole n'est plus demandée sur le chiffre 4.

Le Président passe au vote du chiffre 4 tel que présenté par la Municipalité.

Le chiffre 4 de l'arrêté d'imposition 2006 présenté par la Municipalité est accepté à une large majorité, avec 5 abstentions.

Chiffre 5 Impôt foncier proportionnel sans défalcation des dettes basé sur l'estimation fiscale 70 cts par milliers de francs des immeubles.

La parole n'est pas demandée, ce chiffre est adopté.

Chiffre 6 Impôt personnel fixe

La parole n'est pas demandée, ce chiffre est adopté.

Chiffre 7 Droits de mutations

La parole n'est pas demandée, ce chiffre est adopté.

Chiffre 8 Impôt complémentaire sur les immeubles appartenant aux sociétés et fondations

La parole n'est pas demandée, ce chiffre est adopté.

Chiffre 9 Impôt sur les loyers

La parole n'est pas demandée, ce chiffre est adopté.

Chiffre 10 Impôt sur les divertissements

La parole n'est pas demandée, ce chiffre est adopté.

Chiffre 10bis Tombolas, Lotos

La parole n'est pas demandée, ce chiffre est adopté.

Chiffre 11 Impôt sur les chiens

La parole n'est pas demandée, ce chiffre est adopté.

Le Président demande si quelqu'un désire s'exprimer sur l'article 1 dans son ensemble.

Ce n'est pas le cas. Il clôt la discussion et passe au vote de l'article 1.

L'article 1 est adopté par 52 voix pour, 22 voix contre et 7 abstentions.

Article 2

Chiffre 12 Impôt sur les patentés de tabacs

La parole n'est pas demandée sur cet article. La discussion est close, l'article et son chiffre sont adoptés.

Article 3

Chiffre 13 Appareils automatiques de musique, à jeux ou distributeurs de marchandises

La parole n'est pas demandée, ce chiffre est adopté.

Chiffre 14 Ventes aux enchères

La parole n'est pas demandée, ce chiffre est adopté.

La parole n'est pas demandée sur cet article. La discussion est close, l'article et ses chiffres sont adoptés.

Articles 4, 5 & 5 bis. - Choix du système de perception

Article 6 - Exonération

Article 7 - Remises d'impôts

Article 8 - Infractions

Article 9 - Soustractions d'impôts

Article 10 - Commission communale de recours

Article 11 - Recours au Tribunal administratif

La parole n'est pas demandée, ces articles sont adoptés.

La Présidente ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis 19/2005 « Arrêté d'imposition pour l'année 2006 ».

La parole n'est pas demandée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote des conclusions du préavis 19/2005.

Les conclusions du préavis municipal 19/2005 sont adoptées par 49 voix pour, 14 voix contre et 14 abstentions.

3.6. **ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION COMMUNALE DE RECOURS EN MATIERE D'INFORMATIQUE**

Le Président rappelle qu'en parfaite conformité de l'article 36 de notre règlement, nous allons procéder maintenant à cette élection.

Le Président attend des propositions de candidatures.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

Pour ce poste je vous propose la candidature de Monsieur Louis SCHNEITER que j'ai présenté tout à l'heure. Je vous remercie.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Le Président déclare que par ces applaudissements le Conseil communal a élu Monsieur Louis SCHNEITER comme membre à la Commission communale de recours en matière d'informatique.

3.7. Préavis 20/2005 PROJET TARIFICATION SI 2006

Le Président invite Monsieur Christian BORY, rapporteur de la commission ad hoc, à venir lire son rapport (voir archives).

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président rappelle que la commission ad hoc nous propose un amendement du point 2 des conclusions du préavis 20/2005. La Municipalité se ralliant à la modification demandée par la commission ad hoc. Cette proposition ne sera donc pas traitée comme un amendement, conformément à l'article 78 de notre règlement, alinéa 2.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote des conclusions du préavis 20/2005. Le point 2 des conclusions du préavis municipal étant amendé, il le relit : ***d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses sur une période de 1 an au maximum***, en lieu et place des 5 ans proposés. Le point 1 des conclusions du préavis 20/2005 est inchangé.

Les conclusions du préavis 20/2005 sont acceptées à l'unanimité.

3.8. Préavis 21/2005 MISE EN ŒUVRE D'UN PROCESSUS D'AGENDA 21

Le Président invite Monsieur Léopold CORDEY, rapporteur de la commission ad hoc, à venir lire son rapport (voir archives).

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Monsieur Christian POLIN demande la parole :

Mon cher collègue, je ne sais pas si vos développements resteront durablement dans l'esprit de ceux qui vous ont écouté. Mais en ce qui me concerne, n'ayant pas assisté à la réunion du groupe radical de lundi soir, j'ai obtenu, aujourd'hui seulement, le prix de ce rapport qui est de l'ordre de 60 mille francs pour 18 pages, ça fait 3'300 francs la page. Je connais nombre d'avocats et de notaires qui seraient heureux de travailler à ce tarif. Mais là n'est pas la question. La question c'est que j'ai lu ce rapport entre les lignes, à nouveau, pendant que vous parliez et je dois dire que je suis effaré du nombre de banalités et de phrases passe-partout qui le constitue. Car, il suffit d'avoir ce crible, parce que c'est un crible, de mettre Morges à la place de Pully et d'avoir déjà les trois quarts du rapport établi. Je pense que notre commune, qui a dépensé 60 mille francs aurait tout simplement choisi une autre agence, peut-être plus sérieuse.

Monsieur Antoine MERCIER demande la parole :

J'aimerais apporter une petite précision, quant au rôle de la Commission des finances. Lors de sa séance du 11 octobre, la Commission des finances a été appelée à se prononcer sur ce préavis. Contrairement à ce qui lui a été demandé, elle a renoncé à émettre un préavis, étant donné que le préavis de la Municipalité ne contenait pas de demande de crédit. La Commission des finances s'est donc contentée de prendre acte de la volonté de la Municipalité de proposer par la voie du budget de fonctionnement les actions concrètes allant dans le sens d'un Agenda 21. Il faut savoir gré à la Municipalité d'avoir sur garder les pieds sur terre en s'abstenant de proposer au Conseil un crédit d'investissement pour la mise en place de mesures allant dans le sens de la mise en place d'un Agenda 21. La Commission des finances s'est laissée dire, tous les Conseillers doivent le savoir, que les honoraires de consultant pour le rapport que nous avons reçu, Monsieur Christian POLIN, l'a dit tout à l'heure, mais ce n'était pas dit dans le préavis, se sont élevés à quelque 50 mille francs. On ne parle pas ici du temps consacré par nos Municipaux et le personnel communal à la préparation de ce rapport, temps qui doit se chiffrer en centaines ou peut-être même en milliers d'heures. Il est dès lors surprenant, sinon irritant, de constater que cette motion émane d'un parti qui s'oppose le plus fermement à toutes hausses d'impôts et préconisant davantage d'économies. En outre, toute personne qui lit un peu régulièrement les journaux doit déjà avoir une certaine notion de ce que c'est que le développement durable et n'aura probablement pas appris, à la lecture du rapport Pully facture 21, grand chose qu'il ne savait déjà. La seule chose qui surprend, c'est quand le rapport relève comme point faible le fait que la commune doit faire face à une situation financière particulièrement difficile. Cela on le savait déjà aussi, mais on aurait pu penser que cette constatation incite le Conseil à prendre, tout à l'heure, une mesure pour remédier à cette faiblesse. Comme vous avez pu le constater, il n'en fut rien et mes doutes sur l'utilité de ce rapport n'en sont que renforcés. Ceci dit, je ne peux qu'approuver les conclusions de la Municipalité.

Monsieur Léopold CORDEY demande la parole :

J'aimerais juste apporter une précision. Je n'ai pas escamoté un bout de mon rapport, mais en fait, il y avait un volet financier, il est vrai, on a parlé de 60 mille francs, mais c'est tout compris, global. Donc, si vous voulez le consultant a coûté 30 mille francs et les autres 30 mille sont constitués, justement, par les frais internes, une stagiaire qui a travaillé pendant quelques mois, en faisant son travail de diplôme. Donc, on est dans cette fourchette-là. Mais je crois que la Municipalité a eu cette sagesse de dire qu'on arrêtaient les frais et qu'elle continuait par ses propres moyens, et par la voie du budget. Voilà, c'était en fait pour répondre plus particulièrement à Monsieur Antoine MERCIER.

La parole n'est plus demandée sur l'entrée en matière. Le Président clôt la discussion et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

Monsieur Daniel WURLOD demande la parole :

Tout d'abord je voudrais suggérer à Monsieur Antoine MERCIER d'étudier un peu mieux ce qu'est le développement durable. Il constatera que l'économie en est une part importante et que donc c'est une mesure qui permet de diminuer les coûts pour une commune et pas du tout de les augmenter. Je rappelle que le développement durable consiste à ne pas se préoccuper seulement d'environnement, mais aussi du côté social et du côté économique. Et donc pas du tout, uniquement, de faire des frais environnementaux qui pourraient vous déplaire. L'objectif de la motion était que la commune donne une cohérence globale aux diverses mesures déjà prises depuis des années, de développer et d'étendre ces mesures. La commune a choisi une approche plus simple, moins coûteuse, avec concertation de l'ensemble de ses services. Je prends acte de cette approche pragmatique, regrettant bien sûr une étude plus ambitieuse, mais comprenant la démarche dans les circonstances actuelles. Un important travail de réflexion a été fait et je pense et espère que ce qui peut être fait encore le sera effectivement, grâce, entre autre, à la coordination du préposé au développement durable, Monsieur Maradans. J'ai pris note de l'intention municipale de faire un bilan régulier, au moins annuel sur le progrès à réaliser. Si j'ai le plaisir d'être réélu l'an prochain, je ne manquerai pas de demander chaque année de la prochaine législature quels ont été les efforts dans le développement durable, grâce à la coordination du préposé. Je remercie ceux qui m'ont soutenu dans ma demande et je vous remercie de votre attention.

Monsieur Paolo BARACCHINI demande la parole :

J'ai un vœu ou une demande à Monsieur Gil REICHEN, car dans le rapport je n'ai pas retrouvé toute la synthèse d'un certain nombre de discussions que nous avons eues. Parmi les actions qui ne coûtent rien, donc qui mettent tous les partis d'accord. Il y en a une qui permet de sensibiliser particulièrement l'administration communale, nous, en tant que Conseil communal et les commissions ad hoc qui s'occupent des préavis. C'est une pratique qui est pratiquée dans d'autres communes qui ont une démarche Agenda 21 et qui consiste dans les préavis, tant dans la présentation du préavis, que dans l'étude faite par les commissions ad hoc, à examiner, à avoir une petite rubrique, adéquation à l'Agenda 21 de la Commune de Pully, avec au moins un tableau avec un certain nombre de critères. Cela permettrait de simuler la démarche et créer une certaine transparence, parce qu'on a vu qu'on a beaucoup de choses qu'on a fait. C'est une commune, je dirais, je me rappelle plus le score, mais à 85 % Agenda 21, ce qui fait 19,5 %, mais je pense qu'on manque de communication. Si on regarde le site de Pully, qui est bien fait, assez complet, on trouve peu d'information sur la volonté, la conscience de Pully dans le sens du développement durable. Donc, j'aimerais que ces possibilités d'approche dont nous avons discuté dans la commission, elles soient finalement mises en application avec des démarches à coût zéro.

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

J'aimerais répéter, ici, devant l'ensemble du Conseil ce que j'ai pu dire en commission, par rapport à la dernière remarque de Monsieur Paolo BARACCHINI. C'est-à-dire que la

Municipalité a fait un préavis, certes, modeste en terme d'engagement financier, mais quand même assez clair et, je l'ai dit, assez fort en terme d'engagement sur la voie du développement durable. Je vous renvoie, en particulier, au chapitre 5.1, à la page 4 du préavis qui définit, au fond, l'engagement de la Municipalité sur la voie du développement durable. J'ai dit, également en commission, qu'on pourrait tout à fait sur le principe donner suite au vœu de Monsieur Paolo BARACCHINI, de faire une mention dans les préavis d'une appréciation du préavis en terme du développement durable selon les trois critères, et également d'améliorer nos efforts de communication par le site Internet ou par d'autres moyens, puisque c'est vrai que ce développement durable, au fond, est quelque chose d'assez simple. Mais je l'ai dit aussi en commission, c'est avant tout un état d'esprit qu'il faut insuffler et ça demande des efforts qui ne coûtent pas forcément de l'argent, mais des efforts de communication et nous ferons en sorte de les faire.

A la demande du Président, Monsieur Paolo BARACCHINI déclare qu'il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

La parole n'est plus demandée sur le fond. Le Président clôt la discussion et passe au vote des conclusions du préavis 21/2005.

Les conclusions du préavis 21/2005 sont adoptées à une large majorité et deux abstentions.

3.9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES & DIVERS

Monsieur le Syndic demande la parole :

Une information, donc nos deux collègues Madame Maria-Chrystina CUENDET et Monsieur Martial LAMBERT participaient à l'Assemblée générale de l'UCV et nous avons une liaison par SMS. Ce qui me permet de vous annoncer que l'UCV a décidé un référendum sur les deux mesures d'assainissement prévues au budget cantonal 2006. Je rappelle que ces mesures ont été prises en compte dans notre budget, mais qu'elles obéiraient les comptes de la Commune de Pully de 1,2 millions. L'Assemblée avait à répondre : Acceptez-vous que l'UCV lance un référendum ? On s'associe à une telle opération, si le Grand Conseil approuve les transferts de charges proposés par le Conseil d'Etat pour 2006, 2007, (619 oui, 378 non). Et à la deuxième question : Maintenez-vous votre décision au cas où le Grand Conseil n'accepterait qu'un seul des transferts des charges envisagés, et là, il y a une majorité de oui.

Monsieur Sébastien BAEHLER demande la parole :

Ne vous inquiétez pas, mon intervention sera des plus brèves possibles. J'espère en dessous de la minute. Vous trouverez à votre disposition, à la sortie de la salle des feuillets de couleur. Permettez-moi de vous donner quelques petites explications complémentaires sur ces feuillets de couleur. L'Amicale des sapeurs pompiers de Pully est une association dont le but est de resserrer les liens d'amitié entre les pompiers du corps de Pully, ainsi qu'entre leurs familles et amis. Elle compte environ 75 membres aujourd'hui. Dans ce but, notre association organise tout au long de l'année de nombreuses activités. Désireux de partager ces moments d'amitié avec les Pulliérans et d'animer un peu les tristes samedis soirs du mois de novembre, le comité de notre association a décidé d'organiser un bal des sapeurs pompiers, précédé d'un repas ouvert à tous et à toutes. Cette soirée aura lieu le samedi 19 novembre, dans cette même salle. Elle sera placée sous le signe de la

convivialité et de la bonne humeur. Nous espérons vivement vous y voir nombreux avec vos familles et vos amis. Pour tout renseignement vous pouvez vous adresser à Bernard HENRIOUD ou à moi-même.

Monsieur Patrick HUBERT demande la parole :

J'ai une question très terre à terre à la Municipalité. Alors en guise de préambule, j'aimerais dire ceci : des économies appréciables ont déjà été faites par la Municipalité et on ne peut que l'encourager à poursuivre dans cette direction. Ma simple question s'inscrit sur une observation très ponctuelle, elle peut sembler mesquine à première vue, mais elle ne fait que souligner que toutes recherches d'économies reposent sur une analyse permanente qui engage tous les acteurs concernés. Et voici, disons, le sujet proprement dit : la haie de lauriers d'une longueur de 17 mètres et de 3 mètres de hauteur environ, clôturant le parc de l'Emilienne et jouxtant le chemin de Chamblandes, a été supprimée au cours des dernières heures. Elle contribuait à l'embellissement du quartier, tout en assurant une bonne protection pour les enfants, souvent nombreux dans cet espace. Cette éradication, sans raison apparente, m'interpelle et me conduit à poser les questions suivantes :

- S'agit-il d'une opération isolée ou s'inscrit-elle dans un programme en cours ?
- Quels sont les critères qui ont été retenus pour justifier une telle décision ?
- Quel est le coût de ce programme engagé ou à venir, si c'est un programme plus large, dont les motivations sont toujours inconnues et qui semble de toute évidence inopportun à un moment où la Commune s'efforce d'éviter tout gaspillage financier ?

Nombreux sont déjà les riverains depuis 48 heures qui s'interrogent sur la politique réelle d'économies conduite à Pully et l'absence de tout sens du respect de l'environnement. Voilà mes questions. Merci.

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

J'aurais aimé remercier Monsieur Patrick HUBERT de m'avoir transmis ses questions avant la séance et éventuellement lui répondre. Malheureusement je ne peux pas puisque j'ai reçu son texte ce soir, juste avant la séance. La Direction de l'Urbanisme compte analyser ses questions importantes, avec toute l'attention qu'elles méritent et dès lors, la Municipalité répondra lors de la prochaine séance, comme le règlement l'y autorise.

Monsieur Patrick HUBERT demande la parole :

Je comprends parfaitement la remarque de notre Municipal Gil REICHEN. Mais je dirai simplement que la haie a commencé à être sciée hier après-midi et que les racines ont été enlevées ce matin et matériellement, si j'ai remis par courtoisie le texte à Monsieur le Syndic avant la séance, je ne pouvais pas le lui remettre plutôt. Mais enfin, c'est un concours de circonstances dont je ne suis pas responsable.

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

Ayant envie de terminer cette séance sur une note positive, voire constructive. Je tiens à remercier le Président et le Bureau du Conseil communal, ainsi que la Municipalité pour avoir mis sur pied, dès ce début novembre, le calendrier des séances du Conseil en 2006. Nous pouvons ainsi mieux planifier notre propre agenda, du moins par prudence jusqu'à fin juin. Merci et bravo à tous les acteurs.

La parole n'est plus demandée. Le Président lève la séance à 23h28 et rappelle que la prochaine aura lieu le mercredi 7 décembre 2005 à 20h00. Il remercie les membres du Conseil de leur attention et souhaite un bon retour dans leur foyer.

La secrétaire

Jacqueline VALLOTTON

Vu le Président :

Alain DELALOYE

